



CHENILLÉ - CHAMPTEUSSÉ





SOMMAIRE

Edito des Maires.....	1
Hommage à René BOUIN.....	2
Pour ne jamais oublier.....	3
Le centième anniversaire de l'Armistice de 1918.....	5
Union des combattants de CHENILLE-CHAMPTEUSSE.....	6
Les commissions communales.....	8
Le budget 2018	9
Les réalisations 2018	10
Les projets engagés en 2018	11
Les projets en cours.....	11
Les décisions importantes du Conseil Municipal.....	12
Etat Civil.....	14
Les journées du Patrimoine	16
Résidence Saint Joseph	18
Le Domaine des Rues.....	19
Classement concours maisons fleuries 2018	20
Jury départemental.....	21
Classement départemental.....	22
Certyphito et gestion différenciée	23
Arrêt sur les produits phytosanitaires dans les communes.....	23
Revue de presse	24
Anjou Baconnne FC.....	27
Détente et Loisirs	28
Anjou Champteussé Darts Club.....	29
Comité de Loisirs.....	29
Les Trompes du Domaine des Rues	30
Sapeurs pompiers de Saint Martin du Bois	30
Les Amis de l'église Saint Pierre de Chenillé-Changé	31
Les Villages de Charme.....	32
Comptage des lièvres	33
Clin d'œil	33
Carte de Pêche	33
Arsinoë.....	34
Anjou bus.....	35
CLIC de l'Anjou Bleu	36
Les conciliateurs.....	37
Télérecours citoyens	38
Avenir de l'eau	39
Enquête sur les conditions de travail	40
TNT	41
Recensement citoyen	41
Elagage	41
Carte d'identité.....	42
Carte grise	42
PACS.....	42
Animaux errants.....	43
Bruits de voisinage	43
Délibération frais de garde d'animaux.....	44
Calendrier de la collection des ordures ménagères 2019	45
Lexique	47

ÉDITO DES MAIRES

Nous ne saurions débiter notre éditorial sans une pensée toute particulière pour René BOUIN, maire délégué de Chenillé Changé, emporté par la maladie le 07 Octobre dernier.

Une troisième année de commune nouvelle s'achève et nous constatons notre complémentarité dans nos actions sans impact sur notre fiscalité.

Mais malheureusement, l'année se termine partout en France dans un climat morose, sous haute tension et avec des déchirements de la population. A la hausse de la taxe sur les carburants, se sont greffées de nombreuses revendications dans un climat social fragilisé.

Cela ne justifie en rien la destruction de biens publics et privés qui n'a jamais permis de trouver une issue favorable à la protestation.

C'est dans le dialogue et l'échange que l'on peut trouver des solutions aux nombreux problèmes qui viennent se greffer à cette crise devenue institutionnelle.

Cette conjoncture ne doit en rien amoindrir notre développement de la communication pour trouver une issue favorable à cette situation.

Nous souhaitons que le dialogue et l'échange se fasse au niveau local, non seulement entre les élus mais aussi par le biais de tous les habitants et en particulier les associations que nous remercions pour leurs implications, leurs volontarismes, et leurs dévouements auprès de la population grâce à l'organisation de moments de rencontres et de convivialité proposées tout au long de l'année.

C'est par la communication et la participation de chacun que l'on trouve une grande part de satisfaction pour le bien-être de tous.

Les investissements réalisés en autofinancement ont permis la mise en valeur et la préservation de notre patrimoine bâti et environnemental. La commune déléguée de Champteussé sur Baconne a obtenu la deuxième place au concours départemental des villes et villages fleuris.

C'est aussi grâce à la population que nous remercions pour sa contribution et que nous invitons à poursuivre dans cette voie afin que nous puissions obtenir la première fleur tant convoitée.

La pierre alliée au végétal accrédite la qualité de ses ambiances et donne à notre village la joie d'y vivre et d'y accueillir ses visiteurs. Notre engagement et le vôtre est sur la voie de la réussite.

Si nous ne prenons pas soin de l'environnement, qui le fera à notre place ?

C'est avec pensée et attention pour les personnes qui sont dans la difficulté, la solitude, la maladie et la souffrance que nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une BONNE et HEUREUSE ANNEE 2019

Qu'à l'aube de cette nouvelle année, nous puissions entrevoir une lueur d'espoir pour une vie meilleure.

Vous êtes cordialement conviés à la cérémonie des vœux qui aura lieu le Vendredi 11 JANVIER 2019 à 19h30 à la salle des fêtes de Chenillé-Changé. Nous comptons sur votre participation

Jean Pierre BOUVET Maire de Chenillé -Champteussé

Guy CHESNEAU Maire délégué de Champteussé sur Baconne

Virginie DUGAST Maire déléguée de Chenillé- Changé

HOMMAGE A RENE BOUIN

MAIRE

Né le 23 Avril 1937 à CHENILLE-CHANGE, d'une famille de meunier, René BOUIN, figure emblématique du Haut Anjou, avec un fort attachement à sa commune est décédé le Dimanche 07 Octobre 2018.

C'est en 1971 qu'il intègre la vie municipale en qualité de Conseiller Municipal au côté de sa mère, Rosa BOUIN qui avait succédé à son époux en 1963 décédé subitement. C'est en 1977 qu'il est élu Maire de CHENILLE-CHANGE, fervent défenseur des petites communes et de leur identité, il s'attache avec son Conseil Municipal à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine ce qui vaut à la commune, un Oscar National en 1987. La pierre allée au végétal est un atout supplémentaire qui permet à la commune de gravir les échelons du concours national des Villes et Villages fleuris jusqu'à la récompense suprême de la quatrième fleur décernée au niveau national en 2005. Le label Village de Charme a été décerné entre temps en 2001 et permettait de mettre un point d'orgue sur préservation et mise en valeur du patrimoine du village.

Artisan et visionnaire quant au développement touristique, il a su créer un complexe de renommée qui draine environ 50 000 visiteurs chaque année.

En 2015, il se rapproche de la commune de CHAMPTOUSSE SUR BACONNE qui possède des atouts similaires dont un riche patrimoine, dotée d'un label Village de Charme et d'une indéniable volonté de mise en valeur. Il fut le fer de lance de la création de la commune nouvelle, où chaque conseiller municipal a pu apporter sa note pour élaborer la charte de la commune nouvelle CHENILLE-CHAMPTOUSSE qui a vu le jour le 1^{er} Janvier 2016. A partir de cette date, il est devenu Maire délégué de CHENILLE-CHANGE et élu 1^{er} Adjoint de la commune nouvelle de CHENILLE-CHAMPTOUSSE.

Il ne faut pas omettre dans sa carrière politique, son siège à l'Assemblée Nationale comme Député de Maine et Loire de la 1^{ère} circonscription en qualité de suppléant de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN appelée à des fonctions de Ministre de la Santé. Titulaire du titre de Chevalier de la Légion d'Honneur en 2008, René BOUIN a su garder une grande discrétion sur l'obtention de ce titre.

Nous garderons un souvenir indélébile de cet homme qui aura marqué par son charisme l'histoire de ce village et l'hommage qui lui a été rendu était à la hauteur de son œuvre et de sa valeur.

*« Il y a quelque chose de plus fort que la mort,
c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants. »*

Jean d'ORMESSON
Ecrivain, journaliste et philosophe

POUR NE JAMAIS OUBLIER

Message du Président de la République
A l'occasion du centenaire
de l'Armistice de 1918
11 novembre 2018



Un siècle.

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale.

A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.

Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental.

Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.

Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliés. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir !

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Françaises, Français, dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, Françaises et Français de toutes générations et de tous horizons, nous voilà rassemblés en ce 11 novembre.

Pour commémorer la Victoire. Mais aussi pour célébrer la Paix.

Nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendu hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.

Nous nous souvenons de nos poilus, morts pour la France. De nos civils, dont beaucoup ont aussi perdu la vie. De nos soldats marqués à jamais dans leur chair et dans leur esprit. De nos villages détruits, de nos villes dévastées.

Nous nous souvenons aussi de la souffrance et de l'honneur de tous ceux qui ont quitté leur terre et sont venus d'Afrique, du Pacifique et d'Amérique sur ce sol de France qu'ils n'avaient jamais vu et qu'ils ont pourtant vaillamment défendu.

Nous nous souvenons de la souffrance et de l'honneur des dix millions de combattants de tous les pays qui ont été envoyés dans ces combats terribles.

Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répétition.

Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix.

Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation.

Nous savons avec quelle célérité l'ordre multilatéral peut soudain s'écrouler.

Nous savons que l'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est un bien plus fragile que jamais.

Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre.

Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis, en peuple libre.

Vive l'Europe en paix ! Vive la République ! Et Vive la France!

L'ensemble des participants, après l'appel de chaque nom de soldat tombé au combat, prononcé par un enfant du village a repris en chœur « mort pour la France »

Pour la commune déléguée de Chenillé-Changé :

Métairie Jean-Baptiste le 22 Août 1914 à Moussin Belgique
 Mauboussin Olivier Joseph le 22 Août 1914 à Virton Belgique
 Bourgeois Prosper le 23 Septembre 1914 à BIAIRE Somme
 Martinet Joseph le 11 Décembre 1914 à la Harazé ARGONNE
 Guitton Henri le 05 Septembre à FOSSEUX Pas de Calais
 Martinet François le 25 Avril 1916 aux Epargins Meuse
 Ruault Louis le 07 Mai 1916 cote 304 Verdun (disparu)
 Bachelot Joseph le 13 Juillet 1917 à l'hôpital bis de Chenillé-Changé
 Mareau Maurice le 17 Juillet 1917 au Mont Haut Marne
 Haie Auguste le 25 Octobre 1918 à Senlis Oise
 Loret Jean-Baptiste le 28 Octobre 1918 à Laon Aisne
 Gazon François le 31 Octobre 1918 à Délitzch Allemagne

Pour la commune déléguée de Champteussé sur Baconne :

Cte de Sesmaisons Cmt au G2 Inf Maire de la commune
 Ledroit A. S. Lt 335 Inf
 Richard J.B. Capl 12 Inf conseiller municipal
 Colas P. Capl 59
 Martin J. Capl 12 Inf
 Béchepas J. 90 Inf
 Bourneuf B. 3 Inf
 Delépine R. 71 Inf
 Thibault L 71 Inf
 Touchet E. 157
 Santenac M. 77
 Thébeau A. 53 le Cle
 Blu J. 13 Art
 De la Cevasnerie Jean Cap au Long Cours Lt au 238 Inf Chevalier de la Légion d'honneur
 Benatre B. 135 Inf
 Bource A. 135 Inf
 Chevrollier F. 135 Inf
 Vicanne E. 135 Inf
 Hamon A. 135 Inf
 Heulin H. 135 Inf
 Heulin J. 32 Inf

100^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

11 NOVEMBRE 2018

**Photos prises lors du tournage des scènes du film tournées à MARIGNE
« Cessez le feu »**



UNION DES COMBATTANTS DE CHENILLÉ-CHAMPTOUSSÉ



Congrès du Haut -Anjou et centenaire de l'U.N.C.

Le Dimanche 30 Septembre, une activité inhabituelle régnait en notre commune. Depuis déjà deux jours les membres de l'U.N.C de Champteussé et Chenillé, sous la houlette de Pierre Vielle, le président de la section, épaulé par le général Jacques de Belenet, président d'honneur, s'affairaient autour de l'église et de la mairie. Trois grands «barnums» avaient été montés devant la salle municipale.

En ce jour, les membres de l'Union Nationale des Combattants du Haut-Anjou, canton de Chateaufort sur Sarthe, se regroupaient pour tenir leur congrès annuel et commémorer le centenaire de la création de cette association (en 1918), par le Bienheureux père Daniel Brottier, avec l'appui financier de Georges Clémenceau.



La journée commence par une très belle messe célébrée à la mémoire des «Morts pour la France», par Monsieur l'abbé Bruno Le Pivain, curé de notre paroisse, devant environ 150 membres de l'association, 16 drapeaux et les paroissiens habituels. L'animation est assurée par la chorale des quatre clochers, avec madame du Pontavice à l'harmonium et Madame Boivin, chef de chorale.

Cet office est suivi d'une cérémonie à caractère patriotique qui se déroule dans le jardin de la mairie et au cours de laquelle Messieurs Xavier de Raucourt et Michel Deslandes ont reçu la médaille du djebel. La musique «La Chazéenne» apporte son dynamisme habituel à cette activité.

Un vin d'honneur, offert par la municipalité (que nous remercions tout particulièrement pour l'aide significative qu'elle nous a apportée pour la réalisation de cette journée) regroupe tous les participants.

La journée se termine par un repas préparé par Monsieur Franck Beauperin, gérant du restaurant des Dîmes. Dans une excellente ambiance de bonne camaraderie des échanges fructueux ont pu avoir lieu.



Parmi les personnalités qui nous ont fait l'honneur de participer à cette journée, nous avons noté la présence de Monsieur le Sénateur (de Seine et Marne) Arnaud de Belenet, de Monsieur Nooruddine Muhammad, Conseiller Départemental, de Monsieur Vernier, Directeur Départemental de l'O.N.A.C, de Monsieur Auguste Noyer, Président Départemental de l'U.N.C, de Monsieur André Choynet, Président de l'U.N.C du Haut-Anjou, de Monsieur Jean-Pierre Bouvet, Maire de Chenillé-Champteussé, de Monsieur Guy Chesneau, Maire Délégué de Champteussé et de Madame Virginie Dugast, représentant Monsieur René Bouin, maire Délégué de Chenillé. En outre 9 maires des communes voisines étaient présents. Les élus nous ont fait l'honneur de porter leur écharpe de fonction, rehaussant par ce fait l'éclat de notre journée.



Un grand merci à la municipalité de Chenillé-Champteussé et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont œuvré pour la préparation et la réussite de cette belle journée dont on se souviendra. Merci aussi aux habitants de notre commune qui ont assisté à ces manifestations.



LES COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie – Hydraulique – Intégration voirie – Chemins pédestres

M. Marc DERENNES
M. Pierre-Yves VIGNAIS
M. Jean-Luc WALLET
Mme Rosette MILLER
Responsable : M. Guy CHESNEAU
Rapporteur : M. Jean-Pierre BOUVET

Bâtiments communaux - Camping

M. Jean-Luc WALLET
M. Pierre-Yves VIGNAIS
Mme Virginie DUGAST
M. Thomas JOUTEAU
Responsable : M. Pierre-Yves VIGNAIS
Rapporteur : M. André MONIER

Communication – Promotion - Cohésion

Mme Valérie PICHAUD
M. Guy CHESNEAU
M. Cyril COSTE
M. André MONIER
Mme Nadine LÉPINE
Resp. : Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
Rapporteur : Mme Rosette MILLER

Sports – Enfance - Jeunesse

Mme Anne-Sophie BERNIER
M. Thomas JOUTEAU
Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
M. André MONIER
Responsable : Mme Nadine LÉPINE
Rapporteur : Mme Valérie PICHAUD

Action Sociale

Mme Rosette MILLER
M. Thomas JOUTEAU
Mme Virginie DUGAST
M. Yvon MAHÉ
Responsable : Mme Virginie DUGAST
Rapporteur : Mme Nadine LÉPINE

Fleurissement - Illumination

Mme Rosette MILLER
M. Hervé du PONTAVICE
Mme Jacqueline COTTIER
Mme Valérie PICHAUD
Responsable : Mme Virginie DUGAST
Rapporteur : M. Guy CHESNEAU

Culture et Loisirs – Animations - Associations

M. Hervé du PONTAVICE
M. Jean-Luc WALLET
Mme Nadine LÉPINE
Mme Virginie DUGAST
Responsable : M. André MONIER
Rapporteur : Mme Rosette MILLER

Marais - Etang

M. Hervé du PONTAVICE
M. Pierre-Yves VIGNAIS
M. Jean-Luc WALLET
M. Cyril COSTE
Responsable : M. Thomas JOUTEAU
Rapporteur : M. Étienne de ROUGÉ

Agriculture – Commerce – Artisanat - Industrie

Mme Valérie PICHAUD
Mme Jacqueline COTTIER
Mme Anne-Sophie BERNIER
Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
Responsable : Mme Jacqueline COTTIER
Rapporteur : M. Thomas JOUTEAU

Eglises – Cimetières - Chapelles

M. Pierre-Yves VIGNAIS
M. Yvon MAHÉ
M. Guy CHESNEAU
Mme Virginie DUGAST
Responsable : M. Hervé du PONTAVICE
Rapporteur : Mme Rosette MILLER

Accessibilité

Mme Virginie DUGAST
M. Guy CHESNEAU
M. Marc DERENNES
M. Hervé du PONTAVICE
Responsable : M. Pierre-Yves VIGNAIS
Rapporteur : M. Hervé du PONTAVICE

Responsables

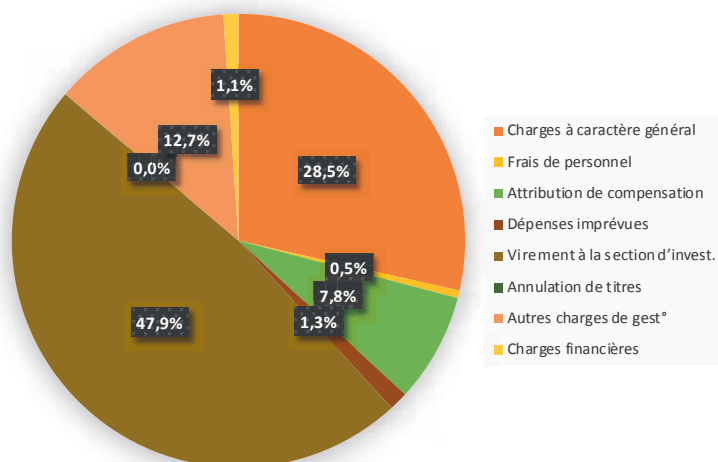
Etang – Pêche : M. Thomas JOUTEAU
Camping : M. Jean-Luc WALLET
Gîtes : Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
Eglises : M. Yvon MAHÉ et Mme Rosette MILLER
Cimetières : M. Hervé du PONTAVICE et Mme Rosette MILLER
Salles communales : Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN et M. Thomas JOUTEAU
ADMR : Mme Bernadette BOUVET

BUDGET 2018

FONCTIONNEMENT

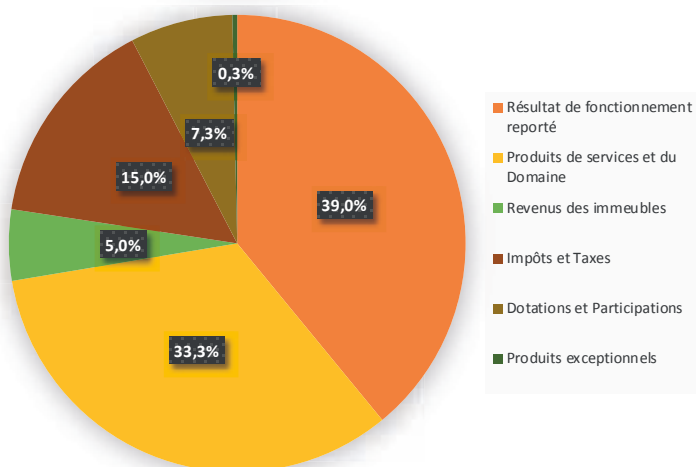
Dépenses

Charges à caractère général	212 250
Frais de personnel	4 000
Attribution de compensation	57 832
Dépenses imprévues	10 000
Virement à la section d'invest.	356 570
Annulation de titres	250
Autres charges de gest°	94 775
Charges financières	8 000
TOTAL	743 677



Recettes

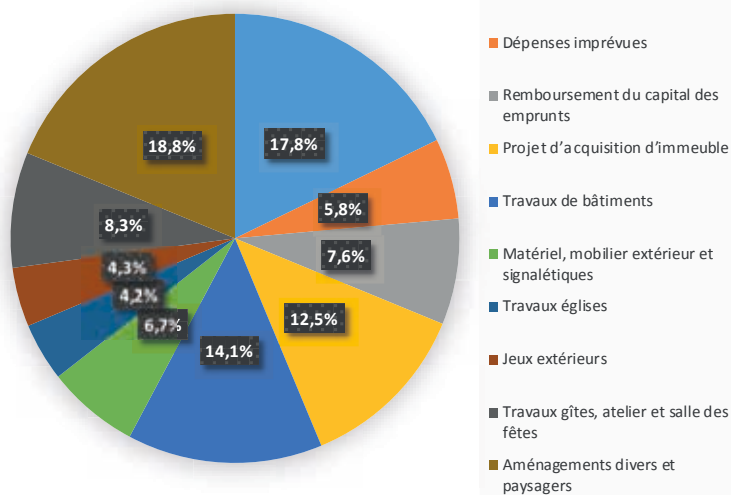
Résultat de fonctionnement reporté	290 327
Produits de services et du Domaine	247 750
Revenus des immeubles	37 534
Impôts et Taxes	111 547
Dotations et Participations	54 000
Produits exceptionnels	2 519
TOTAL	743 677



INVESTISSEMENT

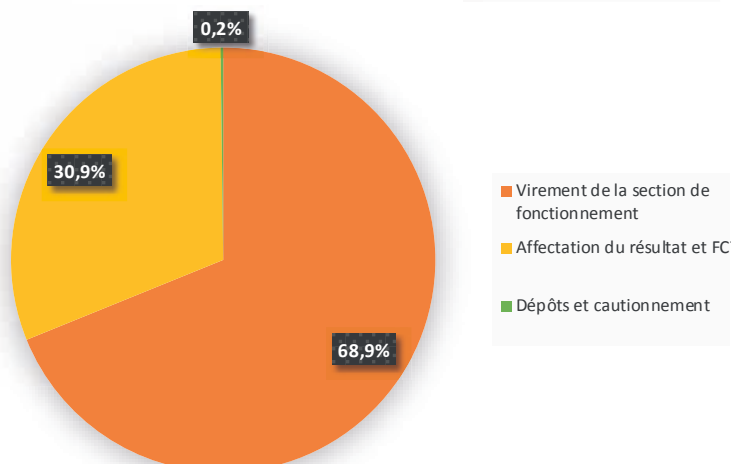
Dépenses

Solde d'exécution reporté	92 130
Dépenses imprévues	30 000
Remb. du capital des emprunts	39 501
Projet d'acquisition d'immeuble	64 717
Travaux de bâtiments	72 835
Matériel, mobilier extérieur et signalétiques	34 493
Travaux églises	21 717
Jeux extérieurs	22 076
Travaux gîtes, atelier, S.des fêtes	43 016
Aménagements divers et paysagers	97 326
TOTAL	517 811



Recettes

Virement de la section de fonct.	356 570
Affectation du résultat et FCTVA	160 241
Dépôts et cautionnement	1 000
TOTAL	517 811



LES REALISATIONS 2018

- Finition des travaux d'accessibilité de la Mairie de Chenillé-Champteussé, mairie déléguée de Champteussé sur Baconne
- Finition des travaux de construction du mini-stade et de l'aire de stationnement en stabilisé
- Pose de fenêtres aux gîtes du Presbytère et à la Mairie déléguée de Chenillé-Changé
- Réalisation de fondations à l'atelier communal de Chenillé-Changé
- Travaux de peinture hangar de la grange aux dîmes, aux vestiaires du stade de football de la Fontaine et des grilles de ponts
- Construction d'un faux-plafond dans l'atelier de la grange aux dîmes
- Acquisitions de bancs
- Pose d'un pare-ballon au stade de la Fontaine
- Acquisition de matériel d'illumination
- Acquisition de rampes d'accès à l'église de Chenillé-Changé et à la mairie de Chenillé –Champteussé, mairie de Champteussé sur Baconne
- Clôture du jardin public de Chenillé-Changé
- Aménagement paysager rue du Lavoir à Champteussé sur Baconne
- Réfection du portail du cimetière de Chenillé-Changé
- Acquisition de matériel divers
- Acquisition d'une benne pour le tracteur
- Curage de l'étang de la chapelle



Mini-stade



Pare-ballons



Buvette du Stade de la Fontaine



Le pont de la Baconne

LES PROJETS ENGAGES EN 2018

- Construction d'une antenne de téléphonie mobile par orange
- Acquisition de jeux et de bancs pour Chenillé-Changé
- Construction d'une passerelle au camping de Chenillé-Changé
- Aménagement de l'entrée de la Mairie de Chenillé-Changé
- Réfection du mur d'enceinte de la Mairie de Champteussé sur Baconne
- Accessibilité de la salle des fêtes de Chenillé-Changé
- Réfection du mur du hameau du Bois
- Réalisation de la clôture et changement des abris de jardin des logements du Hameau du Bois
- Aménagement d'un verger au hameau du Bois
- Illumination du mini-stade
- Réfection du parquet de l'église St-Martin de Vertou



PROJETS EN COURS

- Acquisition de matériel pour le service technique
- Acquisition du logiciel de gestion des cimetières dans le cadre d'un marché groupé avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut d'Anjou
- Construction de la passerelle du camping qui relie le sentier pédestre qui borde la rivière « La Mayenne »
- Travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes de la commune déléguée de Chenillé-Changé
- Réalisation d'une dalle béton dans les vestiaires du terrain de football du stade de la Fontaine

LES DECISIONS IMPORTANTES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2018

Séance du 15 Janvier 2018

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation et de transfert de charges (CLETC) de la Communauté de Communes des Vallées du haut-Anjou portant sur la compétence voirie.
- Approbation du rapport 2016 du Syndicat d'Eau (SIAEP).
- Subvention pour la rénovation de toiture.
- Participation construction du mini-stade.
- Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif (RPQS).

Séance du 06 Mars 2018

- Désignation de représentants communaux des commissions ressources humaines et communication de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.
- Approbation du rapport de commission locale d'évaluation de transfert des charges (CLETC) sur la reprise des zones d'activités économiques de GREZ-NEUVILLE et de BECON LES GRANIT et sur les attributions de compensation.
- Avenant à la convention afférente à la redevance communale de la société d'élimination des déchets angevins (SEDA) relatif au versement trimestriel de la redevance.
- Convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités économiques et payées par la Communauté de Communes sur l'ensemble du territoire.
- Ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2018.
- Débat d'orientations budgétaire 2018.

Séance du 16 Avril 2018

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 de la commune et du service assainissement.
- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2018
- Vote des taux d'imposition maintenu :
 - 3,37 % pour la taxe d'habitation
 - 2,91 % pour la taxe foncière bâtie
 - 8,81 % pour la taxe foncière non bâtie
- Création du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme.
- Convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de QUERRE commune déléguée des HAUTS D'ANJOU année 2016/2017
-
-

Séance du 31 Mai 2018

- Lancement du projet haut débit internet par wifi
- Tarification d'implantation d'antenne wifi
- Convention d'autorisation de travaux d'entretien sur la route départementale RD 78
- Travaux d'électrification du mini-stade
- Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour l'entretien du réseau d'éclairage public
- Soutien au maintien de la trésorerie du LION D'ANGERS

Séance du 02 Juillet 2018

- Vote des subventions 2018
- Acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 50 m2 pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile
- Convention logiciel cart@ds pour la gestion des documents d'urbanisme

Séance du 25 Septembre 2018

- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation et de transfert des charges (CLETC) pour les comices agricoles mais réfuté pour l'intégration des sentiers pédestres par manque d'élément du fait que ces chemins sont sous convention privée
- Avis sur projet d'implantation solaire photovoltaïque sous réserve d'une prise en compte d'une intégration dans l'environnement.
- Convention de location d'une parcelle des Marais dont le bail est obsolète
- Aliénation de la benne communale au prix de 500 euros proposée à toute personne intéressée
- Travaux de l'antenne collective de télévision de CHENILLE-CHANGE
- Acquisition de matériel
- Divagation des animaux :
 - Frais de prise : 50,00 euros
 - Frais de garde : 20,00 euros
- Prestation camping et gîtes pour la gestion des réservations et des plannings
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école de la commune déléguée de QUERRE année 2017/2018
- Versement de la subvention cantine au SIUP CHAMBELLAY LA JAILLE-YVON
- Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la ROMME
- Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour des dépannages sur le réseau d'éclairage public
- Inscription des projets au programme de travaux 2019 auprès du SIEMML sur le réseau d'éclairage public
- Audits des salles des fêtes de Champteussé sur Baconne et de Chenillé-Changé dans le cadre de travaux pouvant bénéficier de subventions
- Travaux d'écoulement d'eau et de drainage à Sainte Barbe
- Pose de panneaux de sensibilisation à la gestion des déchets jetés le long des routes

Séance du 19 Octobre 2018 à 20 heures

- Discours de Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Maire de Chenillé-Champteussé
- « Avant de vous lever et de respecter une minute de silence en l'honneur de notre cher collègue disparu, René BOUIN, Maire délégué de Chenillé-Changé et Premier Adjoint de la Commune Nouvelle de Chenillé-Champteussé, je voudrais vous dire quelques mots.
- Je soulignerai, simplement et respectueusement, son combat et son courage face à la maladie. René BOUIN, a toujours eu le souci et la défense des petites communes et, là aussi, c'était son combat de ses 41 années au service de la collectivité, il voulait que les communes gardent leur identité et c'est, dans cet esprit, qu'il a été notre fer de lance pour bâtir notre commune nouvelle dont nos deux communes historiques possédait une certaine similitude et un attachement indéniable à leur patrimoine. Nous avons travaillé ensemble et d'arrache-pied à la construction de notre charte. Son souhait, le plus cher, était la réussite de notre commune nouvelle dans un esprit de convivialité.
- Ainsi, j'espère que son vœu sera exaucé dans un travail constructif au sein de notre conseil municipal.
- Cécile, je te présente au nom de notre équipe municipale, mes sincères condoléances ainsi qu'à toute la famille et saches que nous sommes de tout cœur avec toi dans cette épreuve que tu traverses.
- Veuillez vous lever pour respecter une minute de silence ».
- Nouvelles élections :
 - Madame Virginie DUGAST est élue Maire déléguée de la commune déléguée de Chenillé-Changé et Première Adjointe de Chenillé-Champteussé
 - Madame Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN est élue Première Adjointe de la commune déléguée de Chenillé-Changé et Quatrième Adjointe de la commune de Chenillé-Champteussé
- Fixation du montant des indemnités de fonction pour les nouvelles élues

Séance du 19 Octobre 2018 à 21 heures

- Vote des délégations aux sièges laissés vacants par Monsieur le Maire Délégué René BOUIN
Syndicat de Marigné Chenillé Chambellay : titulaire – Mme Virginie DUGAST
CCVHA : conseiller communautaire – titulaire M. Guy CHESNEAU
SIAEP : suppléant – M. Jean-Pierre BOUVET
Maison de Retraite St Joseph : titulaire – Mme Virginie DUGAST
Correspondant Prévention Routière : titulaire – M. Jean-Pierre BOUVET
Correspondants en cas d'alerte : M Pierre-Yves VIGNAIS et Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN
- Approbation du projet de dissolution du Syndicat Intercommunal de Marigné Chenillé-Changedé Chambellay au 31 Décembre 2018
- Approbation du rapport de la commission locale de transfert de charges suite aux précisions apportées par la communauté de commune
- Sursis à décision pour l'implantation d'un parc éolien à la Jaille-Yvon
- Fonds de concours à la bibliothèque de Thorigné Champteussé : refus du partage des frais à 50 % mais acceptation au prorata du nombre d'habitants par commune
- Adhésion à APIC et vigie crues flash, service gratuit complémentaire à la prévision actuelle réalisée par les services de l'Etat

Séance du 23 Novembre 2018

Avis sur la réalisation d'un parc éolien à la Jaille-Yvon par 10 abstentions – 2 voix contre et 1 voix pour
Décision de dissolution du Syndicat Intercommunal de Marigné Chenillé-Changedé Chambellay

Mise à jour des commissions communales

Approbation de la convention entre la communauté de communes et les communes de Thorigné d'Anjou et de Chenillé-Champteussé et l'association de la bibliothèque de Thorigné d'Anjou et de la commune déléguée de Champteussé sur Baconne, propriétaire de ses collections

ÉTAT CIVIL

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHENILLÉ-CHANGÉ

Naissances

Mariages

Décès

Monsieur Dominique BEAUVAIS
Monsieur René BOUIN

le 02 Octobre 2018
le 07 Octobre 2018

A la maison de retraite Saint Joseph
Madame Marie-Louise TRIOT veuve BELLANGER
Monsieur Henri FLON
Madame Julienne BONSERGENT veuve ESNAULT
Madame Félipa RIO veuve VIÉ
Madame Marguerite BUSSON veuve THOMAS
Monsieur Alcide TRICHET
Madame Gabrielle GAUTIER veuve ROUILLÈRE
Monsieur Francis MANGUIN
Madame Agnès VANNIER veuve PRUD'HOMME
Madame Claudette CRUAULT veuve CHOLET

le 20 Janvier 2018
le 25 Février 2018
le 16 Mars 2018
le 03 Avril 2018
le 15 Avril 2018
le 24 Avril 2018
le 30 Juillet 2018
le 12 Août 2018
le 21 Août 2018
le 12 Septembre 2018



Madame Roselyne de GIRARD de CHARNACÉ
épouse JOUAN de KERVÉNOAËL
Monsieur Alain ALIX

le 29 Septembre 2018

le 28 Octobre 2018

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMPTOUSSÉ SUR BACONNE

Naissances

Sélène BERNARDEAU

le 07 Janvier 2018



Mariages

Mademoiselle Louise VIAUX et Monsieur Maxime DURDAN

le 19 Mai 2018

PACS

Mademoiselle Emilie BOUCHET et Monsieur Maxime CHAUVIN

le 07 juillet 2018

Décès

Monsieur Jean-Louis HUAUME
Monsieur Louis DESLANDES

le 20 juin 2018

le 13 novembre 2018

Arrivée surprise à Champteussé sur Baconne

Le 07 janvier 2018 retentissait un premier cri à Ambilleux au 5 rue du Jeu de Paume...celui de Sélène.... Pressée de rencontrer ses parents Valérie et Romain, sa grande sœur Olivia et toute sa famille, Sélène a décidé de naître, avec quelques semaines d'avance, au milieu d'un repas de Noël organisé chez ses grands-parents M et Mme Clouet.

Avec l'aide des pompiers du Lion d'Angers puis du Smur 53, les jeunes parents ont pu accueillir Sélène sous les applaudissements de toute la famille !

La dernière naissance sur la commune de Champteussé sur Baconne datait de 1976, avant elle les dernières naissances avaient eu lieu en 1964.....d'ailleurs ces petits champteusséens sont toujours pour certains résidant à Champteussé !

Nous souhaitons à Sélène et à toute sa famille de se forger encore de beaux souvenirs dans notre beau village !



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

LES 15 ET 16 SEPTEMBRE 2018

L'équipe de préparation de la paroisse Saint Martin en Longuenée a retenu cette année, dans le cadre des journées du Patrimoine, trois clochers et de mettre à l'honneur :

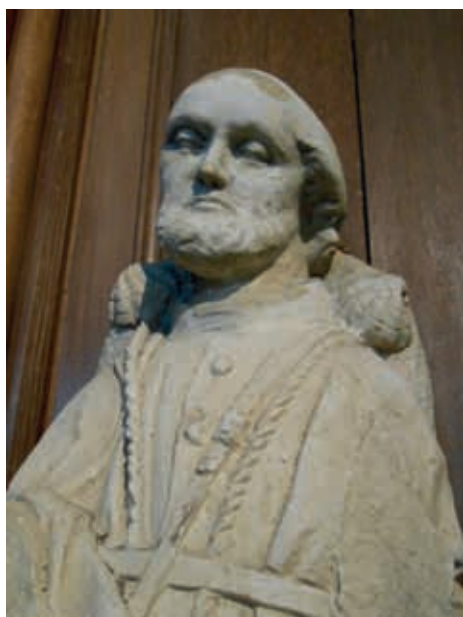
- Saint Pierre de CHENILLE-CHANGE
- Saint Pierre et Saint Paul de GENE
- Saint Martin de Vertou de GREZ-NEUVILLE

La commune déléguée de CHENILLE-CHANGE a choisi de créer un lien avec l'église Saint Martin de Vertou de CHAMPTEUSSE SUR BACONNE étant donné qu'il s'agit d'une seule et même commune avec cette particularité de posséder deux églises dotées d'un riche patrimoine historique. Souhaitons quand même que l'église Saint Martin de Vertou de CHAMPTEUSSE SUR BACONNE soit retenue l'an prochain car elle mérite pleinement de montrer au public son architecture et de sa richesse patrimoniale.

Ces deux journées qui drainent un grand nombre de visiteurs nécessitent une organisation structurée.

Il a été décidé pour l'église Saint Pierre de CHENILLE-CHANGE d'y associer ses trésors et de les mettre à la disposition du public en exposant des objets du culte, en particulier de nombreuses chasubles, des bannières, de croix et l'ostensoir.

Les visites en continue avec une présence permanente étaient commentées par Messieurs Hervé du Pontavice, Yvon Mahé et Patrick Marquet qui ont présenté cet édifice qui ne manque ni de richesses historiques, ni d'anecdotes et ont su captiver leur auditoire et attirer un grand nombre de visiteurs.



Chacun des visiteurs a pu déambuler au gré de son plaisir dans les rues du village sauf pour la montée à Notre dame du sacré Cœur dont l'intérêt religieux, historique et panoramique est indéniable.

Des visiteurs de tous âges, nous retiendrons :

- Le pèlerinage d'une ancienne habitante du village venue fêter l'anniversaire de son mariage le 05 Septembre 1942.
- Un bon groupe jeunes sarthois passionnés d'un jeu de piste touristique et religieux « geocoaching » sur smart phone autour de notre village (7 étapes comprenant le moulin, l'église la croix de mission Notre Dame du Sacré Cœur...).
- Un interprète du Chœur d'Hommes d'Anjou qui a chanté avec émotion un chant orthodoxe aux pieds de Notre Dame ;

Le point d'orgue musical a été assuré par l'orgue de Barbarie de Guy Delestre qui en est le constructeur, venu de St Lézin avec son épouse. Après une heure d'envolée à l'église, c'est à la Maison de Retraite Saint Joseph que l'orgue est venue agrémenter le dîner de la cinquantaine de résidents.



RESIDENCE SAINT JOSEPH

Cette année a été riche en animations à la Maison de retraite, nos résidents ont bénéficié de diverses sorties et ateliers comme le cinéma, la pétanque, les olympiades, Le Mondial du Lion, le Karaoké, la participation au concours de la fête des pommes de Marigné...



Un premier repas des familles s'est déroulé le 21 juin dans une très bonne ambiance festive sous le signe de l'Irlande.

Les résidents participent à la vie citoyenne en préparant des petits paquets qui décoreront les rues du village.

Notre résidence est désormais reconnue comme organisme d'intérêt général et peut ainsi recueillir des dons.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2019.



LE DOMAINE DES RUES

Le dernier week-end de novembre a eu lieu les Rendez-vous de Noël du Domaine des Rues à Chenillé-Champeussé.

Cette année encore de nombreux visiteurs présents dans les Rues du Domaine... Ils ont pu découvrir le savoir-faire et goûter aux délices de nos exposants locaux... Une belle vitrine de 40 exposants où l'originalité et le savoir-faire sont au rendez-vous.

L'ouverture du Samedi après-midi, un peu timide, a permis de mettre en route les festivités pour l'ouverture du dimanche matin avec un public nombreux venu sans crainte de la pluie puisque le marché est entièrement couvert.

Grand succès pour les animations du dimanche ; les Sonneurs du Domaine des Rues nous ont fait l'honneur d'être présents en fin de matinée ; grâce au partenariat avec l'APE Roc en Val, la calèche a pu sortir quelques promeneurs après la pluie ; les enfants ont pu apprécier de rencontrer le Père Noël et sans oublier l'histoire des chaussettes contée par Marie-Pascale Davroult de la compagnie du Pont d'Ardoise qui a fait le plein de spectateurs de tous les âges sur les 3 séances du dimanche après-midi.

Ces rendez-vous de Noël ont atteint l'objectif de promouvoir notre beau territoire... Les 150 repas du dimanche midi ont permis à nos éleveurs de promouvoir leur beau produit qu'est la viande AOP Maine-Anjou.

Rendez-vous l'année prochaine les 23 et 24 novembre 2019...



CLASSEMENT CONCOURS MAISONS FLEURIES 2018

1ère CATEGORIE : MAISON AVEC JARDIN TRES VISIBLE DE LA RUE

Chenillé-Changé

- 1 Mme DUGAST Guillemette
- 2 M. et Mme BOUIN Jacques

Champteussé sur Baconne

- 1 M. et Mme DESLANDES Michel
- 2 M. et Mme BARAISE Jean-Loup
M. et Mme BOUVET Jean-Pierre
- 3 Mme CHESNEAU Cécile
- 4 Mme VERDON Antoinette
- 5 M. et Mme BOSSUYT
- 6 Mme BESLIN Madeleine

4ème CATEGORIE : FENÊTRES OU MURS

Chenillé-Changé

- 1 Mme BOUIN Madeleine
- 2 M. et Mme BIRMINGHAM Réginald
- 3 Mme TAUGOURDEAU-BOUIN Cécile

Champteussé sur Baconne

- 1 Mme LANNUZEL Géraldine

5ème CATEGORIE : IMMEUBLE COLLECTIF

Chenillé-Changé

- 1 Maison de Retraite Saint Joseph

6ème CATEGORIE : HOTELS – RESTAURANTS – CAFÉS - COMMERCES

Chenillé-Changé

- 1 Sarl JRM RB – La Table du Meunier
- 2 Sarl JRM RB – Les Roulottes et cottages du Moulin

CATEGORIE : FERMES FLEURIES

Chenillé-Changé

- 1 M. GUILLOT et Mme GRÉLARD - Chanteloup

CATEGORIE : MAISONS EN CAMPAGNE

Chenillé-Changé

- 1 M. et Mme du PONTAVICE Hervé – Château des Rues
- 2 M. et Mme DUVAL Jean-Paul – Romfort
- 3 M. MAHÉ Yvon – La Blière
- 4 Mme GAC Stéphanie – La Basse Cour des Rues

Champteussé sur Baconne

- 1 M. de BELENET Jacques – Les Besnardières
- 2 M. et Mme de VAUTIBAUT Éric – Les Besnardières
- 3 M. et Mme VIEILLE Pierre – Les Landes
- 4 Mme BOUVET Agnès – Petit Oiseau





maine-et-loire.fr

maine_et_loire | f Departement49

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou



Jury départemental

Chaque année, le Département de Maine-et-Loire accompagne les communes pour l'obtention du label "Villes et villages fleuris" en proposant à l'échelon régional les communes susceptibles de bénéficier d'une première fleur.

En effet, l'octroi des "fleurs" ressort de la compétence soit des jurys régionaux (1^{re}, 2^e et 3^e fleur), soit du jury national (4^e fleur).

Outre le fleurissement, le label prend en compte l'ensemble des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants (aménagement d'espaces verts collectifs, plantation d'arbres, mise en valeur du patrimoine, effacement des réseaux...), de gestion de l'environnement (gestion économe des ressources en eau, limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires...) et d'implication des habitants (actions de sensibilisation, promotion du label...).

Le Département saisit l'opportunité de cette démarche de labellisation pour organiser lui-même un palmarès des villes et villages fleuris, classés en cinq catégories par strates de population parmi les communes non encore primées par la Région.

Le Département met en œuvre la démarche de labellisation en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Une présélection est établie sur la base d'un dossier d'inscription constitué par le CAUE et d'une visite réalisée par un comité technique composé de membres du Département et du CAUE. À l'issue des visites, une fiche technique est communiquée à l'ensemble des communes participantes.

Le jury départemental, présidé par Philippe Chalopin, Vice-Président du Département en charge du tourisme, est composé de conseillers départementaux, de représentants de l'association Plante et Cité, de la FNPHP 49 et 72, d'Anjou tourisme, du CAUE et de représentants des services "environnement", "tourisme" et "parcs et jardins" du Département. Cette année, il a effectué sa tournée les 28 juin et 5 juillet 2018.

Le jury régional visitera l'année prochaine les communes proposées à la première fleur par le jury départemental.



Quelques chiffres pour l'édition 2018

- Nombre de communes candidates au label (pour l'obtention de la 1^{re} fleur) : 8
- Nombre de communes retenues au titre du palmarès départemental : 8
- Nombre de communes proposées à la 1^{re} fleur : 2





Classement départemental par catégories

PALMARÈS 201

1° CATÉGORIE : MOINS DE 500 HABITANTS

- 1^{er} Beauvau (commune déléguée)
- 2^e Champteussé-sur-Baconne (commune déléguée)

2° CATÉGORIE : DE 501 À 1 000 HABITANTS

- 1^{er} Le Bourg-d'Irè (commune déléguée)

3° CATÉGORIE : DE 1 001 À 2 500 HABITANTS

- 1^{er} Saint-Melaine-sur-Aubance
- 2^e Nuaillé
- 3^e Saint-Mathurin-sur-Loire (commune déléguée)
- 4^e Jarzé (commune déléguée)
- 5^e Saint-Philbert-du-Peuple

COMMUNES PROPOSÉES PAR LE JURY DÉPARTEMENTAL POUR L'OBTENTION DE LA 1^{re} FLEUR :

- Beauvau (commune déléguée)
- Le Bourg-d'Irè (commune déléguée)



CERTYPHITO

ET LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES

L'aménagement des espaces et le fleurissement des villages sont marqués ces dernières années par une évolution des pratiques de gestion. Ces nouvelles pratiques plus durables, ont pour objectif de transmettre à nos enfants un environnement de qualité, en préservant la biodiversité et les ressources naturelles.

Aussi, les agents techniques de la communes ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaire. La commune réfléchit à une mise en œuvre d'une gestion différenciée des espace en s'appuyant sur l'étude du CAUE présentée en 2016 et prorogée en 2017 et 2018 en intégrant la commune de Chenillé-Changé.

ARRÊT DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COMMUNES

Afin de préserver l'environnement et la santé de personnes, les communes arrêteront d'utiliser des pesticides chimiques sur les jardins, espaces végétalisés et infrastructures accessibles au public au 1er janvier 2017 (loi Labbé et loi sur la transition énergétique pour la croissance verte).



Les pratiques d'entretien des espaces publics doivent donc évoluer et s'adapter à ces nouvelles modalités. Cela passe notamment par le développement de méthodes alternatives d'entretien comme le désherbage mécanique, la protection intégrée, le paillage ou l'enherbement d'espaces. Cela passe également par des réaménagements d'espaces et par la conception écologique de nouveaux aménagements afin d'anticiper les problèmes d'entretien.

Les riverains et jardiniers amateurs peuvent eux-aussi accompagner cette démarche, d'autant qu'ils seront également concernés par cette interdiction de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dès 2019.

Pour cela, adoptons collectivement les bons réflexes !

Par exemple, si chacun entretient le trottoir et le pied de mur devant chez soi, cela facilitera le travail des agents communaux qui pourront passer plus de temps à entretenir et embellir le reste de la commune.

L'acceptation de la végétation spontanée est aussi une étape importante vers un entretien plus écologique des villages, alors changeons ensemble notre regard sur les « mauvaises herbes ».

REVUE DE PRESSE

Décès de René Bouin, ancien député et maire de Chenillé-Changé

Personnage charismatique de ce Haut-Anjou Segréen qu'il défendait, René Bouin vient de mourir à l'âge de 81 ans. Pendant plus de 40 ans, ce petit-fils de meunier aura régné sur les rives de la Mayenne.

Né le 23 avril 1937 à Chenillé-Changé, ce village qu'il n'a jamais quitté, il se voyait comme « un artisan-commerçant » à la tête du Domaine du Moulin réunissant La Table du Meunier, le Moulin, la société de location de bateaux Maine Anjou Rivières depuis 1982, l'hébergement Les Roulottes du Moulin depuis 2010, le bateau-promenade L'Hirondelle. C'était un précurseur. Il avait su mettre en valeur les vieux murs de son village qui accumule les labels : quatre fleurs et l'envie « Village de charme ». L'un des villages les plus visités de l'Anjou pour son patrimoine architectural, son fleurissement et son tourisme fluvial. Maire de Chenillé-Changé depuis 1977, il s'était à nouveau porté candidat à la mairie en 2014. Au 1^{er} janvier 2016 avec la naissance de la commune nouvelle Chenillé-Champteussé, il avait choisi de rester maire délégué de son village. Délégué à la Communauté de communes du canton de Châteauneuf, au Pays Segréen, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie, président de la Commission tourisme du Comité d'expansion du Segréen... René Bouin était



René Bouin avait 81 ans.

partout. Son père avait conduit le général de Gaulle, lui fut gaillarde toute sa vie. Une fidélité à cette famille qu'il exerça en tant que suppléant de Roselyne Bachelot, dès son premier mandat de député d'Angers-Nord en 1988. Alors qu'elle était appelée à des fonctions ministérielles en 2002, il l'avait remplacée à l'Assemblée nationale dans le groupe UMP; du 6 au 18 juin 2002 sans siéger, puis à partir du 19 juillet 2002 pendant cinq ans. En juillet 2008, René Bouin avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Il était père de trois filles, avait 11 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Ses obsèques seront célébrées le mercredi 10 octobre à 14 h 30 en l'église de Chenillé-Changé.

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Courrier Ouest 05 Octobre 2018

Deux décorés lors du congrès de l'UNC

Lors du congrès départemental de l'UNC, deux décorations ont été décernées et la mémoire des poilus évoquée.

Le 48^e congrès départemental de l'UNC a été organisé dimanche à Chenillé-Champteussé, sur le site de Champteussé. Pierre Vieille, président de la section locale, et Jean-Pierre Bouvet, le maire, étaient très fiers d'accueillir de nombreuses personnalités et les représentants des sections de Châteauneuf-sur-Sarthe et des villages du Haut-Anjou.

Le devoir de mémoire

Auguste Noyer, président départemental de l'UNC, et Sylvère Vennier, directeur de l'ONAC, ont décoré à tour de rôle Michel Deslandes et Xavier de Raucourt de la médaille du Djebel, pour services rendus à l'association.

Parmi les élus présents, il y avait notamment le sénateur de Seine-et-Marne, Jacques de Belenet, qui a des attaches familiales à Champteussé, le conseiller général Noorudine Mu-



Les deux décorés : Michel Deslandes et Xavier de Raucourt.

hammad. Les maires et premiers adjoints des communes concernées ne cachent pas leur émotion devant une telle manifestation.

Les drapeaux tricolores ont été levés au son du groupe musical de Châteauneuf-sur-Sarthe qui a ensuite entonné « La Marseillaise », suivi par toute l'assistance.

Lors de son discours, Auguste Noyer a rappelé le devoir de mémoire envers « ceux qui nous devons notre liberté ». Il a eu une pensée pour « tous les poilus qui ont payé un lourd tribut ». « Poilus, reposez-vous en paix » a-t-il conclu, en évoquant le centenaire de la Grande Guerre.

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Des vœux pour une union fleurie

Les élus et les habitants de la commune de Chenillé-Champteussé étaient rassemblés le week-end dernier pour un temps fort de l'année qui représente la cérémonie des vœux. Jean-Pierre Bouvet, maire, aux côtés de René Bouin, maire délégué, et de personnalités présentes dont Étienne Gil-mot et Noorudine Muhammad, a retracé les grandes réalisations de 2017 et évoqué ce qui sera à l'ordre du jour en 2018.

« Nous ne pouvons que nous réjouir du succès du stade multisports qui est attractif pour nos jeunes et les incite à se retrouver et ce lieu, dans la commune. Nous avons bien avancé en matière de travaux d'accessibilité aux abords de la mairie et des abords des sanitaires du camping. La signalétique entre nos deux villages, incluant les différents sites est une réussite et va se pour-



Jean-Pierre Bouvet, Noorudine Muhammad, Étienne Gil-mot, Jean Chesneau et René Bouin

suivre avec des photos et des plans, en mars 2018, qui donneront encore davantage envie aux touristes de visiter et de s'attarder. Nous devons continuer également le développement du fleurissement et l'aménagement paysager pour que Champteussé

obtienne sa première fleur et que Chenillé maintienne sa quatrième fleur. C'est un bon atout pour notre commune. Les habitants en sont conscients et redoublent d'efforts dans ce sens. Les personnalités ont ensuite pris la parole pour démon-

trer le lien entre cette petite commune et les actions de la communauté de communes et du département. Ensuite, les élus ont remis les récompenses des maisons fleuries aux habitants primés.

Classement

Maisons avec jardin visible de la rue : 1^{re} à Chenillé, Guillemette Dugast. 1^{er} à Champteussé-sur-Baconne, M. et Mme Barasse.

Façades et murs : 1^{re} à Chenillé-Changé, M. et Mme Bouin. 1^{re} à Champteussé-sur-Baconne, Géraldine Lar-nuzel.

Fenêtres et murs : 1^{re} à Chenillé-Changé, M. et Mme Grelaud (Champteussé-sur-Baconne).

Maisons en campagne : 1^{re} à Chenillé-Changé, M. et Mme Pontavice (Château des Rues). 1^{re} à Champteussé-sur-Baconne, M. et Mme de Nuytbaul (Les Benardières).

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Une vraie fête patronale



Les Trompes du domaine des rues ont fait battre ont défilé vendredi.

Les Amis de l'église Saint-Pierre de Chenillé ont tenté de valoriser l'église de sorte qu'elle soit un lieu de rassemblement pour beaucoup. Vendredi dernier, l'association a donc défilé dans les rues avec Trompes du domaine des rue qui ont sonné la Marche de la vénérie pour appeler les paroissiens à suivre les prêtres sur la Marche royale.

C'est ainsi que le père Le Phivain et l'abbé Ruyer a pu commencer l'office en hommage à Saint-Pierre. L'organiste a accompagné la chorale avec des chants principalement en latin. Le chant final des sonneurs, sous l'impulsion de Claude Robin, a ponctué ce grand moment de leurs voix affirmées, avant de sortir donner une dernière prestation.

CHENILLÉ-CHANGÉ

Une vente à la crèche très suivie

La vente à la crèche de la mi-janvier s'est déroulée dans la plus pure tradition à côté de l'église de Chenillé et devant une foule amusée qui suivait l'animation assurée par René Bouin en personne. Celui-ci dit avoir « toujours connu cette vente à la crèche qui perdure dans le temps. Les dons déposés sont vendus et les recettes de la vente vont au profit de la paroisse qui en fait bon usage ». ajoute-t-il. Chacun repart avec un produit et le sentiment d'un beau moment. La mission a servi à



Villages fleuris : un label vert

Bien fleurir sa commune ne suffit plus pour y prétendre. La preuve dans les pas du jury.

Yves BOUTIER

(photo: Christophe Poirier - 2018)

Ce n'est pas l'air du lac. Ni un entretien d'entretien. Mais ce matin-là, un léger stress est perceptible dans la salle du conseil municipal de Champteussé-sur-Baconne. Face au jury départemental des Villages Fleuris, le maire, Guy Cheneau, celui de la commune nouvelle de Chenillé-Champteussé, Jean-Pierre Bourvet, leur directeur général, l'élue en charge du fleurissement et un responsable des services techniques se relaient pour défendre la candidature du village (375 habitants) du Haut-Anjou.

Troisième l'an passé pour sa première participation, Champteussé pèse d'une première fleur. Et du la célèbre pancarte jaune, rouge et verte qui orne les entrées des communes déjà labellisées. Logique. « Ornemental », formule autrement son maire, Chenillé-Champteussé, sa voisine et désormais sœur administrative, est l'une sept communes du département (1) à bénéficier de quatre fleurs, le plus haut classement possible. Une reconnaissance qui bénéficie de toute évidence à sa notoriété touristique. « Avant même de nous inscrire en commune nouvelle, il y avait le désir de travailler sur ce label », confirme Guy Cheneau.

C'est une démarche globale

PHILIPPE CHALOPIN, Vice-président du Conseil départemental

Comme Chenillé-Champteussé, Champteussé fait partie du cercle restreint des Villages de Charme de Maine-et-Loire, une association qui fédère des petites communes autour de la mise en valeur d'un patrimoine remarquable. Avec sa Grange aux diables et son église du 19^e siècle, son logis de Sainte-Barbe (17^e), son ancien presbytère, ses ruines et ses trois étangs, le village a de quoi faire bien



Champteussé-sur-Baconne, jeudi 28 juin. Philippe Chalopin, vice-président du Département en charge du tourisme (à droite) et des membres du jury des villages fleuris inspectent les équipements du village. (photo: Guy Cheneau)

des jalous. Qu'il s'agit de fleurir, il en faut plus pour convaincre le jury des Villages Fleuris.

Il y a à près de 60 ans sous fleur de concours par le ministère du tourisme, le label repose depuis plusieurs années sur des critères d'appréciation qui dépassent largement le cadre du fleurissement et de l'agencement. « C'est une démarche globale qui prend en compte la manière dont nous gérons nos espaces et mettons en valeur l'identité de notre commune, rappelle aux élus champteusséens Philippe Chalopin, vice-président du Conseil départemental de Maine-et-Loire en charge du tourisme. La France doit être attractive, les habitants, le personnel municipal et tous ceux qui y vivent la qualité de vie comptent

aussi »

Les intervenants le savent parfaitement. Ils rappellent les efforts engagés depuis l'an passé, pour intégrer les remarques faites alors. Un petit tour du village d'impose pour le jury. Gestion différenciée des espaces, abandon des produits phytosanitaires, suppression de toutes les bâches en plastique, recours au pavage, aux plantes vivaces moins gourmandes en eau, signalétique...

Gestion différenciée

Appuyé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire (lire ci-dessous), la commune a beaucoup travaillé, cherchant à contribuer au fleurissement et au développement.

Au bord de la Baconne, la rivière qui baigne le bas du village, les herbes hautes n'effraient plus les employés municipaux. Pas plus que celles qui poussent le long des rues. Et à dans la commune, elles restent, les rivières ailleurs. « un sujet sensible », la compréhension de l'approche municipale est en marche.

Qu'en pense le jury ? Il en débitera ses prochaines semaines. Comme des sept autres candidatures reçues cette année. Les prix seront remis le 27 septembre prochain au parc de Pignerolle à Saint-Bathélemy d'Anjou.

(1) Avec Angers, Baugé-sur-Layon, Avrillé, Châteauneuf, Saint-Germain-sur-Loire et Trélazé

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Lorsque Sélema est arrivée à...Champteussé !



Olivia tient dans ses bras sa petite sœur, Sélema.

Au départ, ce devait être un tranquille repas de Noël, qui avait été reporté au 7 janvier car la grippe avait sévi dans la famille Clouet-Bernardeau au moment des fêtes. Ainsi, ce dimanche-là, c'était l'Épiphanie. Valérie Clouet-Bernardeau, déjà maman d'une petite Olivia de 3 ans, attendait son second enfant pour la fin janvier. Le repas commença à Ambillieu, au 5, rue du Jeu de Paume à Champteussé. Mais voilà ! La petite Sélema s'est invitée à la fête, au domicile de ses grands-parents, Marie-Paule et Jean-Louis Clouet. Appelée en renfort, les pompiers de Lion-d'Angers ont été d'une aide précieuse

en attendant l'intervention du Smur53. Les jeunes parents, Valérie et Romain Bernardeau expriment leur gratitude : « Un grand merci aux pompiers du Lion-d'Angers et au Smur53 pour leur prise en charge et leur accompagnement ». Ces interventions ont intrigué tout le village qui n'avait pas enregistré de naissance intra-muros depuis des décennies.

Dans la famille Clouet-Bernardeau, le 7 janvier dernier, il y a eu d'abord les cris puis les applaudissements. La petite Olivia a eu la joie de tenir sa sœur dans ses bras. Un Noël retardé mais un beau cadeau de Noël.

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

« Cette crèche est émouvante »

La crèche de l'église de Chenillé fait l'objet de mille attentions de la part de toute l'équipe des Amis de l'église. Yves Mahé, passionné par cette petite église, répond à quelques questions à la veille de la ranger pour un an.

Qui gère plus particulièrement cette crèche chaque année ?

Yves Mahé : « Nous sommes toute une équipe mais le principal artisan, c'est Gérard Manceau. Il a des idées formidables ! Comme cette année, nous avons ajouté un dromadaire avec les Rois Mages, il a installé une fontaine... Et puis il installe des éléments naturels comme la mousse des bois, la paille, le houx pour plus de vérité. »

D'où vient ce magnifique dromadaire ?

« Il vient des ateliers Baeci de Fondettes (37), qui est un des derniers éditeurs statuaires français d'articles religieux d'inspiration Saint Sulpicienne. Il a fière allure et est en totale harmonie avec les autres personnages. Ces artistes qui l'ont réalisé travaillent dans la plus pure tradition. Et nos personnages qu'on appelle « Pieraccini » ont été restaurés par Alain Bagouart de Segré, un véritable artiste également. »



Avec ses amis, Yves Mahé, passionné par la crèche, la rangera avec nostalgie après la vente de dimanche.

Que vous inspire cette crèche ?

« Elle est émouvante... et pas seulement pour nous qui sommes convaincus. De nombreux touristes laissent de beaux messages à ce sujet. Quand les Rois Mages sont installés, on a l'impression d'une plénitude ! Que tout le monde est à sa place ! »

Quand allez-vous ranger cette installation ?

« Tout de suite après la « Vente à

la crèche » qui aura lieu dimanche 14 janvier vers 11 h 30 après la messe de 10 h 30. Attention, nous ne vendons pas notre crèche qui nous est si chère ! La « Vente à la crèche » consiste à apporter des dons consommables et à les vendre au profit de la paroisse. Les curieux peuvent y participer et certains pourront admirer encore une fois notre crèche. »

Maire de Chenillé, René Bouin est décédé

René Bouin est décédé, hier, après avoir longuement lutté contre la maladie. La commune perd l'une de ses figures majeures.



René Bouin a été le suppléant de Roselyne Bachelot. (photo: Michel - Réseau Champs-Flora)

René Bouin s'en est allé, hier, dans la matinée. Il avait 81 ans. La maladie l'a emporté. Le maire de la commune déléguée de Chenillé-Champteussé (Chenillé-Champteussé), ancien député de la première circonscription de Maine-et-Loire (Angers-Nord) de 2002 à 2007, en remplacement de Roselyne Bachelot, nommée au gouvernement, était un enfant de la commune.

« Un fils de meunier, avec un sac de farine sur le dos », comme dit François-Xavier Richard, son petit-fils.

René Bouin faisait partie de ces hommes qui se construisent. Et construisent, en même temps. « Gaulliste de la première heure », comme il aimait à se définir, homme politique fidèle à l'UMP puis aux Républicains, très proche de Roselyne Bachelot, il était également un chef d'entreprise averti. Un entrepreneur couleur locale. Chenillé-Champteussé, petite commune

N.D.L.R.). À l'époque, quand il y a mis en place une péniche, puis deux, puis trois, tout le monde le prenait pour un fou. »

Mais René Bouin n'en avait cure. Déterminé à faire rayonner sa commune et, surtout, sûr de son potentiel, il a ainsi développé le domaine du Moulin, en y étoffant l'offre touristique : un site patrimonial, un restaurant, un bateau promenade et un village de roulottes, sorti de terre en 2010.

Aujourd'hui, « Chenillé », comme on dit pour faire court, est devenu un Haut-Lieu du tourisme. Un village de charme. Fréquenté par une clientèle internationale.

Évidemment, un tel attachement à son territoire impliquait aussi un investissement municipal. Celui-ci ne s'est jamais arrêté. Conseiller municipal en 1971, il est devenu maire six ans plus tard, contribuant à améliorer

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

L'été fêté en famille à Saint-Joseph

Quand l'heure est venue pour les aînés de constater qu'il n'est plus possible de faire face au quotidien et d'aller vers une résidence d'accueil, ce qui peut leur faire peur, c'est l'éloignement de la famille. Ainsi, certaines résidences, comme Saint-Joseph, ont recréé le Conseil de vie sociale (CVS), pour travailler sur ces liens indispensables avec les familles.

Une première

Le 21 juin, premier jour de l'été, les proches étaient donc invités à la table de leur parent pour une vraie fête conjointe.

Toute l'équipe de la résidence avait mis les petits plats dans les grands et arborait des pulis colorés pour servir des plats délicieux. Domi-

nique Vianney, le directeur, a évoqué cette initiative dans son discours de bienvenue aux 130 convives. « C'est la première fois depuis mon arrivée ici, que nous organisons cette fête des familles, sous l'impulsion du CVS nouvellement constitué et j'espère que cela continuera », a-t-il déclaré.

Avec sa maman Guillemette Dugast et sa sœur Virginie Dugast, aide-soignante dans la résidence et première adjointe au maire de Chenillé, Clotilde Dugast, présidente du CVS, était à la table de sa grand-mère, Marie-Louise Colin, 95 ans, qui a rejoint la résidence il y a plusieurs années. Tout avait été pensé pour fêter l'été joyeusement : de la musique irlandaise avec deux animateurs pleins d'entrain, un menu de choix et surtout une ambiance familiale pour



Marie-Louise Colin, entourée de sa fille Guillemette et de ses petites-filles : Clotilde et Virginie.

chacun car même les résidents qui n'avaient pas de proches avaient été placés de manière à être bien entourés.

Courrier Ouest 15 Février 2018

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Les « artistes » ont reçu des fleurs



Un avant-goût de printemps pour les gagnants aux mains vertes.

La commune nouvelle de Chenillé-Champtéussé vise l'excellence en matière de fleurissement et le démontre en obtenant des prix en la matière. Dernièrement, pour inciter les habitants à être partie prenante de ce challenge, les élus ont récompensé les plus fervents. C'est Virginie Dugast qui a procédé à la lecture du palmarès et qui a remis des fleurs aux meilleurs !

Concernant les fermes fleuries et les maisons en campagne, les propriétés primées sont : Chanteloup, le château des Rues, et Romfort pour Chenillé-Changé et les Ber-

nardières et le Petit Oiseau pour Champtéussé-sur-Baconne. Pour les immeubles collectifs ou commerces, les gagnants sont : la résidence Saint-Joseph, les Rouillottes et la Table du Meunier.

Enfin, pour les catégories à l'intérieur des bourgs, les deux premiers sont : Guillemette Dugast et Jacques Bouin ainsi que René Bouin et Réginald Birmingham pour Chenillé-Changé ; Jean-Loup Baraise et Cécile Chesneau, ainsi que Géraldine Lannuzel et Bernard Deschères pour Champtéussé-sur-Baconne.

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Courrier Ouest 25 Janvier 2018

« Jouer la carte du tourisme »

Le maire de Chenillé-Champtéussé, Jean-Pierre Bouvet a offert ses vœux. Une occasion de faire le point sur les actions conduites et celles à venir.

Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champtéussé, a reçu les habitants de la commune ce week-end, aux côtés de René Bouin, maire délégué, et de personnalités telles que Noorudine Muhammad et Etienne Glémet.

Quelles ont été les réalisations qui vous semblent très positives ?

Jean-Pierre Bouvet : « Les travaux d'accessibilité étaient importants, ainsi que la restauration de la Forge avec ses magnifiques pavés. Mais ce qui est le plus marquant, c'est le stade multiports qui incite les jeunes à rester au village. »

Et quels projets forts dans les mois qui viennent ?

« Nous avons mis l'accent sur la signalétique entre les deux villages et nous allons continuer avec des panneaux qui comporteront des photos et des plans invitant les touristes et les marcheurs à s'attarder. Nous allons aussi viser une première fleur sur Champtéussé et le maintien de



Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champtéussé, Noorudine Muhammad, Etienne Glémet, Jean Chesneau et René Bouin ont reçu les habitants.

la quatrième pour Chenillé. Ce sont des atouts qui vont dans le sens de l'accueil et du tourisme. Il faut que nos petits villages de charme jouent cette carte. »

rassemblée ?

« Nous devons continuer dans le sens où nous évoluons, avoir des projets rassembleurs comme la grande fête des villages de charme qui a été un des points d'orgue de la vie locale. »

Quels vœux pour votre commune

Saint Pierre fêté demain à l'église



Le vitrail de saint Pierre dans l'église.

La paroisse de Saint-Martin en Longuenée organise une fête patronale en l'honneur de saint Pierre dans l'église de Chenillé-Changé demain. Une messe sera célébrée à 19 h 30 par le père Le Pivain, curé de la paroisse. Cette messe sera animée par la chorale et l'organiste. Il y aura aussi les Trompes du Domaine des Rues, dirigées par Claude Robin. L'association des Amis de l'église offrira un rafraîchissement à la fin de la cérémonie, agrémentée de prestations des Trompes du Domaine des Rues. La soirée se prolongera par un dîner tiré du sac.

CHENILLÉ-CHANGÉ

Elle a été élue à la suite du décès de René Bouin, début octobre

Virginie Dugast est la nouvelle maire déléguée de Chenillé-Changé

À la suite de la disparition de René Bouin au début du mois d'octobre, de nouvelles élections ont été organisées à Chenillé-Changé. C'est Virginie Dugast qui a été élue maire déléguée.

C'était un moment rempli d'émotion, vendredi soir 26 octobre, que cette élection de l'intérieur du pays de Chenillé-Changé, au poste de maire déléguée de Chenillé-Changé, au sein de la commune nouvelle de Chenillé-Champtéussé. Virginie Dugast repart donc l'équipe de Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champtéussé et Guy Chesneau, maire délégué de Champtéussé. Elle est aussi élue première adjointe de la commune nouvelle.

« Soutenir les acteurs de nos villages »



De g. à dr. : Guy Chesneau, maire-délégué de Champtéussé, Jean-Pierre Bouvet, maire de Chenillé-Champtéussé, et Virginie Dugast, maire déléguée de Chenillé-Changé.

2001 et adjointe depuis 2009, elle déclare : « René Bouin m'a tant appris. À 48 ans, Virginie Dugast ne s'est jamais éloignée de son village d'origine.

petites communes.

Ces élections furent doublées touchantes car c'est Cécile Bouin, la fille de René Bouin, qui a été élue première

« René Bouin avait été maire alors que bien peu de fermes restaient à son époque. Virginie Dugast espère à travailler en bonne harmonie pour

CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

Haut Anjou 19 Octobre 2018

Les aînés et les élus se retrouvent



sociale qui gère l'événement avait prévu un délicieux menu automnal.

Yvonne Raberges, 86 ans, était la doyenne présente pour Champtéussé-sur-Baconne et Marie-Louise Colin, 95 ans, était la doyenne présente pour Chenillé-Changé. Celle-ci, racontait volontiers qu'elle a passé toute sa vie à Chenillé, et à 15 ans, elle travaillait dans la famille Bouin où elle s'occupait des

ANJOU BACONNE FC



En ce début de saison, le club d'Anjou Baconne FC compte un peu plus de 150 licenciés. Nous avons trois équipes seniors évoluant respectivement en troisième division pour l'équipe première, quatrième et cinquième division pour les équipes B et C. Nous avons également créé une équipe U19 ce qui de bonne augure pour la relève de l'effectif senior. Un nouvel entraîneur, Elvis Djake est arrivé. L'objectif est d'obtenir le maintien pour les équipes A et B, en y intégrant petit à petit les U19 afin de former un nouveau groupe pour les prochaines saisons.

Pour les jeunes, nous possédons des équipes dans les catégories U7 à U15. Ronan Pagerie et Ludovic Bain, nos deux éducateurs diplômés assurent les entraînements tous les mercredis de 17h30 à 19h00 pour les U13, de 19h à 20h30 pour les U15 et les jeudis soirs de 17h45 à 19h pour les U7-U9 et de 19h à 20h30 pour les U11. Nos équipes jeunes sont en groupement avec le club de Marigné.

Nous sommes à la recherche d'un ou plusieurs arbitres officiels. C'est Thierry Lesseure qui officie actuellement pour le club.

Afin d'assurer la pérennité de notre association, nous organisons plusieurs manifestations : Un loto le 01/11/18 à Chateaufort, un concours de belote le 30/11/18 à Thorigné d'Anjou, tombola, soirée omelette /galette le 29/01/19 à Champteussé et notre soirée dansante le 13/04/19 au Lion d'Angers, n'hésitez à venir nous rejoindre.

Le bureau

Président :	Cottin Yannick	06/85/29/94/91 yanncottin49@gmail.com
Vice-présidents :	Houdin Gérard, Houdin Sébastien, Touret Thierry	
Trésorier :	Brouquier Jean-Paul	
Adjoint :	Doussin Alain	
Secrétaire :	Houdin Nicole	
Adjoint :	Albert Florian	

Contact : anjoubaconne.foot@orange.fr

Equipe U19



DETENTE & LOISIRS

Autour de l'amitié et du partage « Détente & Loisirs » vous donne rendez-vous à la salle communale de CHAMPTÉUSSÉ en proposant deux activités :

LA GYM

Tous les lundis durant les périodes scolaires de 19h45 à 20h45, Nadine varie les thématiques des séances qui restent accessibles à tout le monde, dans la joie et la bonne humeur.

Au programme : ABDO-FESSIERS, RENFORCEMENT MUSCULAIRE, STEP, RELAXATION, ASSOUPPLISSEMENTS ETC ...

NOUS VOUS INVITONS A UNE SEANCE DE DECOUVERTE !

LES ATELIERS CRÉATIFS

Tous les mercredis à partir de 14h30, venez nous rejoindre autour d'un thème choisit ensemble (Peinture sur pots de terre, tricot, décorations de table, décorations de Noël, couture, création de sacs, etc...)

Vous avez envie de nous accompagner dans la réalisation de différents projets créatifs ? Vous pouvez venir avec vos enfants s'ils désirent aussi participer avec vous aux petits ateliers du mercredi.



Un projet d'embellissement de notre commune est actuellement en cours et verra le jour en 2019. Alors si vous nous rejoigniez dans cette nouvelle aventure ?

Le calendrier est aussi pour nous l'occasion de nous retrouver ponctuellement avec la bûche de Noël, la galette des Rois, la Chandeleur, le repas de fin de saison suivant l'Assemblée Générale.

REJOIGNEZ-NOUS !! NOUS VOUS ATTENDONS ...

Et pour contacter :

Rosette MILLER, Présidente 06.42.49.11.44
 Lucette VIGNAIS, Trésorière 06.37.30.59.52
 Laurence MONTAILLÉ, Secrétaire 06.29.53.91.78



ANJOU CHAMPTEUSSE DARTS CLUB

Et c'est reparti pour une année supplémentaire de fléchettes pour l'association ACDC qui démarre son championnat équipe courant Novembre.

Ils vous accueilleront avec grand plaisir pour leurs manifestations annuelles à la salle des fêtes de CHENILLE-CHAMPTEUSSE sur la commune déléguée de Champteussé sur Baconne :

- Concours de belote : vendredi **08 Février** 2019 à partir de 19 heures 30
- Biathlon fléchettes : Samedi **04 Mai** 2019 à partir de 14 heures

Ces manifestations servent entre autre à financer leur participation aux championnats de France de LA ROCHELLE au mois de Juin.



COMITE DE LOISIRS

Dates des manifestations 2019

Arbre de Noël :

Assemblée Générale :

Concours de pêche et pique-nique :

Soirée plein air :

Dimanche 06 Janvier 2019

Vendredi 08 Février 2019 à la salle communale
(élection du bureau)

Samedi 22 Juin 2019

Samedi 27 Juillet 2019



LES TROMPES DU DOMAINE DES RUES

Les sonneurs peuvent animer les fêtes de familles, mariages, kermesses et autres .

Contacts : 06 23 83 53 40 - Courriel : cl.robin3@neuf.fr

Contacts : 07 86 93 7105 - Courriel : prodhomme.jean-claude@wanadoo.fr



SAPEURS POMPIERS ST MARTIN DU BOIS

Interventions du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018

	CHENILLE	Total interventions
Accidents de circulation	1	37
Secours à personne	4	55
Incendies	1	19
Opérations diverses	0	16
TOTAL	6	127

Les sapeurs-pompiers forment aux gestes qui sauvent,
Pour tout renseignement contacter Michel PLACAIS chef de centre au 06-15-96-73-00
Numéros d'urgences : SAMU 15
POMPIER 18 ou 112

Bonne et heureuse année 2019



AMIS DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE CHENILLE-CHANGE



L'association des Amis de l'église Saint Pierre de CHENILLE-CHANGE a été créée en 2012 avec comme objet : « la restauration, l'entretien et la mise en valeur de l'église de CHENILLE-CHANGE ».

Je tiens à dire combien nous sommes reconnaissants à l'équipe municipale de CHENILLE et à son très regretté Maire, René BOUIN qui a toujours eu à cœur d'entretenir le gros œuvre et la toiture de notre église ainsi qu'à l'intérieur, d'assurer le nettoyage de la décoration murale et de la voute lambrissée de la nef qui date du 18ème siècle peinte d'un bleu azur constellée d'étoiles en feuilles d'or à laquelle les services des Monuments Historiques (l'église étant classée) ont recommandé de la laisser en l'état et de ne pas y toucher étant fragile à cause de son ancienneté.

L'église située sur la place du village, est le cœur de celui-ci et toute la population y est fondamentalement attachée, c'est pourquoi il a semblé nécessaire de créer cette association pour pouvoir embellir et participer à l'embellissement de tout ce qui contribue à l'exercice du culte religieux.

L'église Saint Pierre de CHENILLE est une des plus anciennes de notre région. Construite au 11ème siècle, de taille modeste, elle reproduit le plan primitif des basiliques romaines : une nef unique rectangulaire prolongée par un chœur vouté plus étroit et peu profond que se termine par une abside en cul de four soutenu par un robuste arc doubleau. En 1788 la Vicomtesse Augustin de ROUGE, héritière de la seigneurie des Rues fit exécuter d'importants travaux : quatre grandes fenêtres en plein cintre au lieu des étroites petites fenêtres romanes et deux sacristies sont accolées au Nord et au Sud du chœur et le clocher actuel est édifié.

En 1903, le Vicomte et la Vicomtesse Camille de ROUGE font effectuer la décoration intérieure et les vitraux par la maison CLAMENS d'ANGERS.

Le livre d'Or situé au fond de l'église témoigne du grand intérêt des très nombreux visiteurs du village tout au long de l'année.

L'église fait partie du circuit des « Eglises Accueillantes »





LES VILLAGES DE CHARME

L'association des Villages de Charme continue son action dans les 13 villages concernés : rencontres entre les Maires et leurs équipes, recherche d'amélioration et de mise en valeur du patrimoine, animation et vie associative, tourisme...

La fête annuelle des Villages de Charme a eu lieu le 08 Septembre 2018 à GREZ-NEUVILLE, sur les bords de la Mayenne et a été un beau succès. En 2019, elle aura lieu à BOCE et au VIEIL-BAUGE.

Deux autres villages souhaitent rejoindre notre association : leur candidature est actuellement à l'étude.



COMPTAGE DES LIEVRES



Rendez-vous les Mardi 12 et 19 Février 2019 à 20 heures 30 au stade pour un circuit d'1 heure 30 environ où l'on pourra répertorier les lièvres mais aussi observer plusieurs espèces de gibier.

Ce comptage est ouvert à tous et particulièrement intéressant pour les enfants.

Jean-Marie LAURENCEAU

CLIN D'ŒIL

Même les cigognes s'arrêtent à Champteussé sur Baconnne pour visiter le village. Il en vaut le détour.
(photo prise début Octobre 2018 dans une prairie en bordure du chemin pédestre du Grenouillot)



CARTES DE PÊCHE

à l'étang communal

Ouverture de la pêche du 1er avril au 30 novembre de chaque année,
en vente au Bar Restaurant « Les Dîmes ».

TARIFS :

	Journée	Année
Adultes	2 €	16 €
Enfants (- 14 ans)	1 €	8 €

- 3 lignes maximum par pêcheur
- Pêche aux engins (nasses et carrelets) interdite
- 1 ligne pour pêche au vif ou au leurre autorisée par pêcheur

ARSINOE

Après 17 années d'activité de « Centre de Ressources », ARSINOE s'arrête...

« Votre souffrance prend sens si vous utilisez votre mémoire, même difficile, pour en faire un projet affectivement partageable. »

Cet extrait de la préface, de Boris Cyrulnik, pour le conte « Le voyage du semeur d'espoir », édité par ARSINOE, écrit par Laëtitia Richardin, illustre l'aventure humaine d'ARSINOE. ([lien vers le conte](#))

ARSINOE est née en décembre 2001, d'une volonté partagée de « promouvoir la réflexion, proposer des alternatives éducatives, sociales, psychologiques, médicales et judiciaires dans tout ce qui concerne l'INCESTE. » (extrait des statuts).

Le nom de l'association traduisait sa finalité :

Porter un « **Autre Regard Sur l'INceste** pour **Ouvrir sur l'Espoir** ».

Cet autre regard porteur d'espoir s'appuie de manière essentielle sur la Résilience, l'une des valeurs fondatrices sous-tendant toutes les actions d'ARSINOE depuis sa naissance. ([lien vers les conférences et colloques](#)).

On ne peut évoquer la résilience sans parler de Boris Cyrulnik qui nous a accueillis, fait confiance, soutenus, et inspirés dès la création de l'Association, ainsi que de Michel Manciaux, auteur de : « La résilience. Un regard qui fait vivre. », et notre tout premier contact.

Notre approche a toujours pris en compte la victime, le parent incestueux et l'ensemble de la famille.

Nous avons une pensée profonde pour tous les experts, qu'ils soient toujours à l'œuvre, ([lien vers la liste des experts](#)) ou décédés - Michel Manciaux, Marceline Gabel, le Commandant Le Bohec, Nicole Diederich.

Ensemble nous nous sommes efforcés de diffuser largement le message qui nous était commun : « *Même dans la plus grande peine, dans les moments de doute ou de peur, nous devons continuer de croire en la vie* ».

Nous les en remercions de tout cœur.

Notre gratitude va aussi vers les personnalités politiques et vers tous les bénévoles qui nous ont fait confiance, et accompagnés avec fidélité dans les difficultés comme dans les grandes joies.

Et comme nous l'écrivait Boris Cyrulnik : « *On peut résilier son malheur passé, éclairer les choses avec des nouvelles couleurs et s'embarquer ainsi dans une navigation résiliente* »....

ARSINOE s'arrête... mais le voyage se poursuit à travers tous les semeurs d'espoir, qui sous une forme ou une autre se sont associés à notre mission et continuent de diffuser "un autre regard".

Gratitude infinie à la vie de vous avoir mis sur notre chemin.

L'équipe ARSINOE.





Le service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre :

- vers la commune du Lion d'Angers.
- Vers une des lignes 1 (Angers-Segré) ou 25 (Angers-Vern d'Anjou-Brain-sur-Longuenée) du réseau Anjoubus.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi entre 7 h (1ère prise en charge) et 19 h (dernière dépose). Pour cela, il suffit d'appeler le 02 41 22 72 90, et de réserver votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain avant 16h. Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à l'arrêt « Anjoubus à la demande » le plus proche de chez vous. Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile. Chaque commune du bassin dispose d'un ou plusieurs arrêts.



anjoubus.paysdelaloire.fr



Centre Local d'Information et de Coordination de l'Anjou Bleu (CLIC)

Le CLIC de l'Anjou Bleu a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'évaluer les situations dans leur globalité afin d'apporter une réponse adaptée avec l'élaboration et le suivi d'un plan d'aide personnalisé. (Le CLIC n'est pas un service d'urgence). Il vise à articuler les interventions sociales, médico-sociales et sanitaires.

Il a également une mission d'observation, de réflexion, de mise en réseau et de mise en place de projets collectifs à destination des personnes âgées, de leur famille et des professionnels de la gérontologie.

L'équipe est composée de 3 coordinatrices et d'une assistance de coordination.

POUR QUI ?

Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, autonomes ou non, à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels.

COMMENT ?

Le CLIC intervient :

A domicile auprès des personnes de 60 ans et plus pour :

- Une évaluation globale de la situation à domicile,
- Un accompagnement dans les démarches,
- Une coordination auprès des professionnels

En permanence pour :

- Une information, des conseils pratiques,
- Accompagner dans les démarches

CELA COUTE COMBIEN ?

Le CLIC de l'Anjou Bleu est un service gratuit.

(Service financé par le Département de Maine et Loire et les Communautés de Communes des Vallées du Haut-Anjou et Anjou Bleu Communauté).

Pour toute prise de rendez-vous, merci de contacter le 02 41 61 29 91

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 DES CONCILIEATEURS DE LA COUR D'APPEL D'ANGERS

Le 15 mars 2018, l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Angers regroupant trois départements, le Maine et Loire, la Sarthe et la Mayenne a organisé son assemblée générale annuelle au château du Plessis-Macé en Maine et Loire. Cela a été possible avec le soutien du département et de la ville d'Angers.

Cette journée a été l'occasion de fêter le quarantième anniversaire de la fédération des conciliateurs de France.

Au delà de la partie statutaire de cette assemblée, une **table ronde** a marqué le point d'orgue de cette journée avec de nombreuses personnalités du monde judiciaire et la participation du représentant des collectivités **Monsieur Jean-Luc DAVY Président de l'association des Maires de Maine et Loire**. Ces derniers ont débattu sur l'évolution importante de la conciliation et la médiation en France, suite à la **réforme de la modernisation de la justice du 21ème siècle** adoptée définitivement par le parlement en octobre 2016.

En effet, cette réforme a l'ambition de rendre la justice plus efficace, plus simple, plus accessible et plus indépendante... Le réel, c'est la représentation que les Français ont de leur Justice : 88% la jugent trop complexe, 95 % la trouvent trop lente.

Dans la simplification qui est visée pour les **litiges de la vie quotidienne** relevant du code civil, les citoyens sont au cœur du dispositif pour privilégier le règlement amiable. C'est la raison pour laquelle les citoyens doivent faire appel au conciliateur de justice obligatoirement depuis 2018 avant de saisir une juridiction. La conciliation est un **mode alternatif, rapide et gratuit de règlement des litiges** dont la nature ne nécessite pas l'engagement d'une procédure judiciaire.

Parmi les nombreuses compétences qui relèvent du conciliateur de justice une part non négligeable est du ressort des « **conflits de voisinage** ». Il s'avère que ces derniers entrent aussi dans la compétence de **pouvoir de police du maire**. De plus en plus de collectivités ainsi que les forces de l'ordre font appel aux conciliateurs pour rechercher une solution dans un climat apaisé ne troublant pas l'ordre public.

Bien qu'ayant un devoir de confidentialité et de discrétion, le conciliateur peut établir un lien avec le maire ou son représentant si le conflit est établi et connu de la collectivité. Ainsi, ensemble, une solution est recherchée avec les parties évitant le dépôt de plainte ou la saisine du juge pour les cas les plus sévères.

Les conciliateurs sont des professionnels auxiliaires de justice bénévoles, regroupés en associations adhérentes à la Fédération Nationale des Conciliateurs de France. Sur les 3 départements du ressort de la Cour d'Appel d'Angers, 90 conciliateurs ont été désignés par le Président de la Cour d'Appel dont 40 en Maine et Loire. Leurs lieux de conciliation se situent principalement dans les mairies.

Il a été notamment conclu à la fin de cette table ronde, que les conciliateurs doivent mieux communiquer auprès des acteurs de leur mission de service public, ainsi que de l'évolution positive au service des concitoyens. L'association s'engage à porter à la connaissance des élus les statistiques par territoire. Par ailleurs, les conciliateurs assurent en partie leur formation et leur communication et en conséquence ont besoin que leur fonction soit mieux reconnue par les acteurs locaux. Monsieur le Président de l'association des maires de Maine et Loire s'est donc engagé à aider l'association à cette meilleure reconnaissance pour un meilleur soutien.



Télérecours citoyens

↳ votre **nouveau service**
de TÉLÉPROCÉDURE
devant le juge administratif

PARTICULIERS, associations,
entreprises, syndicats...

vous pouvez utiliser **Télérecours citoyens**,
une application **accessible 7j/7, 24h/24** pour...

- ↳ Déposer **une requête**
- ↳ Suivre **l'état d'avancement de votre dossier**
- ↳ **Rattacher un dossier existant**
à votre compte utilisateur



CONFIDENTIALITÉ
des documents

SÉCURITÉ
des échanges

Plus d'infos ?

Consultez la fiche pratique disponible
à l'accueil de votre juridiction

Rendez-vous sur www.telerecours.fr



DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU



Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, les habitants et les acteurs de l'eau du bassin Loire- Bretagne sont consultés sur les questions importantes pour l'eau. N'hésitez pas à répondre en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr. Vos avis comptent !

Qualité de l'eau, enjeux écologiques, adaptation au changement climatique, santé publique, sécheresses, risque d'inondation...

Le comité de bassin et l'État ont identifié les questions importantes pour l'eau en Loire-Bretagne. Il s'agit des grands enjeux pour l'eau et des pistes

d'actions pour progresser vers l'objectif de bon état des eaux de nos régions et limiter les conséquences des inondations.

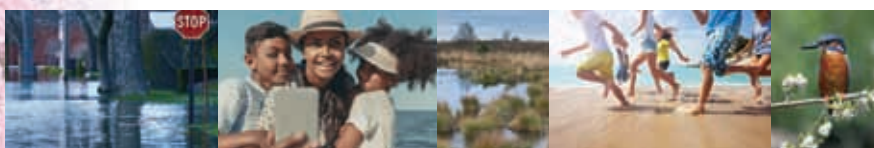
Ils souhaitent associer très tôt les citoyens et les acteurs avant de finaliser leurs décisions. Ils recueillent votre avis : Partagez-vous ces questions ? Trouvez-vous ces pistes d'actions adaptées aux enjeux de l'eau ? En voyez-vous d'autres ?

Vous pouvez répondre au questionnaire en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr ou adresser une contribution écrite individuelle ou collective à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Vos avis comptent

Vos avis permettront au comité de bassin et à l'État de finaliser les questions importantes du bassin Loire-Bretagne. A partir de ces questions, ils organiseront les réflexions et les concertations pour mettre à jour les stratégies du bassin Loire-Bretagne pour l'eau. Elles seront formalisées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage et dans le plan de gestion des risques d'inondations 2022-2027 sur lesquels vous serez de nouveau consultés avant leur adoption.

* Le comité de bassin, « parlement local de l'eau » réunit les représentants de toutes les catégories d'acteurs : collectivités, industriels, agriculteurs, associations et services de l'État. Des sources de la Loire à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne concerne 36 départements et plus de 13 millions d'habitants.



LES
**COMITÉS
DE BASSIN**

Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

**2 NOV. 2018
> 02 MAI 2019**





BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE CONDITIONS DE TRAVAIL

Août 2018



L'Insee et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) réalisent, du 1^{er} octobre 2018 au 31 mai 2019, une **enquête statistique sur les conditions de travail et les parcours professionnels**.

C'est la seule enquête sur les conditions de travail de cette ampleur qui porte sur l'ensemble des actifs occupés.

Cette enquête vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le salarié. Sa réalisation permettra d'avoir une vision globale et une description concrète du travail et de son organisation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Pour en savoir plus et télécharger les visuels associés à cette enquête :

<https://www.insee.fr/fr/information/3578573>



TNT CHANGEMENT DES FRÉQUENCES

Le 15 janvier 2019, les fréquences de la TNT changent.

Les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau devront procéder à une recherche des chaînes.

 d'infos
Tél. 0970 818 818 (appel non surtaxé)
 www.recevoirlatnt.fr

Recensement citoyen

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement.

Tous les jeunes Français, garçons et filles âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera remise par la mairie.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté.

Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Élagage

Quels sont vos droits et vos obligations ?

Vous possédez une maison avec jardin ? Vous êtes tenu par la loi d'élaguer vos arbres, pour éviter notamment de causer des nuisances à vos voisins.

Le point sur la réglementation en vigueur en matière d'élagage : Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins, au niveau de la limite séparative. Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Par ailleurs, le Code civil impose des limites de distance entre vos plantations et les propriétés voisines.

TYPE DE VÉGÉTAUX	DISTANCE MINIMALE DES PLANTATIONS
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

VOS ARBRES SE TROUVENT À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE ?

Ils devront alors être élagués selon des règles très précises, afin que les distances imposées par les normes en vigueur soient respectées. Selon la situation des plantations et des lignes électriques, l'élagage incombera soit au propriétaire de l'arbre, soit à ERDF. L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouvant :

- en domaine privé, débordé sur le domaine public où est située la ligne électrique,
- en domaine privé ou public, n'a pas été planté à la bonne distance, conformément à la réglementation en vigueur.

Attention : en raison de son caractère très dangereux, tout travail d'élagage aux abords des lignes électriques doit être soumis à l'accord préalable d'ERDF.
Elagage et lignes électriques

QUELS RECOURS EN CAS DE LITIGE ?

Votre voisin refuse d'élaguer les branches qui dépassent chez vous ? Tentez une solution à l'amiable pour commencer. En cas d'échec, envoyez-lui une lettre recommandée de mise en demeure avec accusé de réception. Si cela ne suffit toujours pas, vous pouvez saisir gratuitement la Commission départementale de Conciliation puis, en dernier recours, la justice.

À noter : en cas de préjudice (revêtements de sol détériorés par les racines d'arbre, canalisations bouchées par les feuilles mortes...), vous êtes en droit de réclamer des dommages et intérêts à votre voisin.

OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ - NOUVELLE PROCÉDURE

Depuis 1er mars, la procédure pour obtenir une nouvelle carte nationale d'identité (CNI) a évolué.

La demande de CNI sera désormais effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits.

Pour gagner du temps, un formulaire de pré-demande en ligne sera disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Cette étape demeure facultative car elle ne dispense pas de la présentation physique des pièces justificatives.

En effet, une fois les pièces réunies, l'usager devra faire enregistrer ses empreintes digitales dans une des 25 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil.



Pour les administrés de notre Commune nouvelle, la mairie du Lion d'Angers est équipée du dispositif de recueil et peut recevoir les demandes.

Aussi, dans un souci d'organisation, toute nouvelle demande de carte d'identité auprès de leurs services se fera uniquement sur rendez-vous au 02.41.95.30.16

CARTE GRISE - PERMIS CONDUIRE

Depuis le 6 novembre, vos démarches de cartes grises et de permis de conduire sont à effectuer en ligne sur le site internet :

 www.ants.gouv.fr

ou auprès d'un professionnel de l'automobile.

A savoir : Si vous n'avez pas internet, des bornes numériques sont à votre disposition en préfecture et sous-préfecture. Pour faciliter la connexion, vous devez vous munir de votre identifiant et mot de passe de l'un des comptes suivants : Impôts, Améli ou La Poste.

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la gestion des PACS est désormais assurée par les Officiers d'Etat Civil en lieu et place des Greffes des Tribunaux d'Instance.

L'enregistrement du pacte civil de solidarité en mairie est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

L'enregistrement auprès du notaire de son choix est toujours possible. Vous souhaitez conclure un Pacs en mairie ? Il suffit pour cela de prendre rendez-vous auprès de la mairie de votre domicile. Vous serez ensuite reçus par un officier d'état civil.

Animaux errants : rappel de la réglementation

Le cas des chiens :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné

de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.



Le cas des chats :

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Même si cela part d'un bon sentiment, le fait de nourrir les chats errants et donc de les attirer peut créer des nuisances pour le voisinage.

Tous les propriétaires d'animaux (chiens ou chats) doivent donc prendre les mesures adéquates afin d'éviter la divagation, ainsi que les aboiements incessants de leur chien. En cas de procédures engageant des frais d'évacuation (fourrière SPA, etc...) ou d'accident, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée. Les frais engagés pour l'identification et l'hébergement des animaux errants capturés sur le territoire de la commune seront refacturés à leurs propriétaires.

BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui. (Arrêté préfectoral du 30 décembre 1999)

Les aboiements fréquents et intempestifs des chiens, audibles d'une propriété voisine, seront réputés gênants.

République Française
 Département de Maine et Loire
 Arrondissement de SEGRÉ
 Canton du TIERCÉ
COMMUNE DE CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ

DCM n° 2018-09-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Le vingt-cinq Septembre deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUVET –Maire-.

Présents : M. Jean-Pierre Bouvet ; M. Guy Chesneau ; M. Pierre-Yves Vignais; Mme Virginie Dugast ; Mme Rosette Miller ; M. Marc Derennes ; M. Yvon Mahé ; M. André Monier ; M. Etienne de Rougé ; Mme Cécile Taugourdeau ; M. Hervé du Pontavice ; Mme Anne-Sophie Bernier ; M. Cyril Coste ; Mme Nadine Lépine

Absents excusés : M. René Bouin. M. Thomas Jouteau ; Mme Jacqueline Cottier ; M Jean-Luc Wallet qui a donné pouvoir à M André Monier

Absente : Mme Valérie Pichaud

Secrétaire de séance : Mme Rosette Miller.

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	19	15 dont 01 pouvoir

Date de la Convocation	Date d'affichage
17/09/2018	27/09/2018

OBJET de la Délibération

FRAIS DE GARDE D'ANIMAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la recrudescence de divagation d'animaux sur la commune et qu'il y a lieu de procéder à une verbalisation afin d'enrayer ce processus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe les prix suivants :
 - 50 € lors de la capture de l'animal
 - 20 € par jour pour son entretien
- charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs.

Pour copie conforme,
 CHENILLÉ-CHAMPTÉUSSÉ,
 le Vendredi 19 Octobre 2018
 Le Maire,

Jean-Pierre BOUVET



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019



Pour connaître vos jours et semaines de collecte :

- 1 Repérez votre commune dans le tableau de gauche. Un jour et un code couleur y sont associés.
- 2 Reportez ensuite votre jour et le code couleur correspondant dans le tableau de droite pour connaître les dates exactes de collecte.



Il n'y a pas de collecte les jours fériés.

La collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.

→ Suivez le guide :



Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

COMMUNES	JOURS
ANDIGNÉ (COMMUNE DU LION D'ANDERS)	MARDI
ANDRIE	MERCREDI
AVIRÉ (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI
BRAIN SUR LONGUEVÉE (COMMUNE D'ETRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI
CHAMBELLAY	LUNDI
CHATELAIS (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MERCREDI
CHAZÉ SUR ARGOS	MERCREDI
CHENILLE-CHAMPEUSSE	LUNDI
GENÉ (COMMUNE D'ETRE-EN-ANJOU-BLEU)	MARDI
GREZ NEUVILLE	LUNDI
L'HOTELLERIE DE FLÉE (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI
LA CHAPELLE SUR OUDON (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MARDI
LA FERRIERE DE FLÉE (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI
LA JAILLE YVON	LUNDI
LE BOURG D'IRE (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MERCREDI
LE LION D'ANDERS	MARDI
LOIRÉ	MERCREDI
LOUVAINES (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI
MARANS (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MARDI
MONTGUILLOIN (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	LUNDI
MONTREUIL SUR MAINE	MARDI
NOYANT LA GRAVOYÈRE (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MERCREDI
NYOISEAU (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MERCREDI
SAINT MARTIN DU BOIS (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	LUNDI
SAINT SAUVEUR DE FLÉE (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	LUNDI
SAINT GEMMES D'ANDIGNÉ (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	MARDI
SCEAUX D'ANJOU	LUNDI
SEORÉ (COMMUNE DE SEIRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI
THORIGNÉ D'ANJOU	LUNDI
VERN D'ANJOU (COMMUNE D'ETRE-EN-ANJOU-BLEU)	VENDREDI

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Ma 1	V 1	V 1	L 1	Me 1	S 1
Me 2	S 2	S 2	Ma 2	J 2	D 2
J 3	D 3	D 3	Me 3	V 3	L 3
V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	Ma 4
S 5	Ma 5	Ma 5	V 5	D 5	Me 5
D 6	Me 6	Me 6	S 6	L 6	J 6
L 7	J 7	J 7	D 7	Ma 7	V 7
Ma 8	V 8	V 8	L 8	Me 8	S 8
Me 9	S 9	S 9	Ma 9	J 9	D 9
J 10	D 10	D 10	Me 10	V 10	L 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	Ma 11
S 12	Ma 12	Ma 12	V 12	D 12	Me 12
D 13	Me 13	Me 13	S 13	L 13	J 13
L 14	J 14	J 14	D 14	Ma 14	V 14
Ma 15	V 15	V 15	L 15	Me 15	S 15
Me 16	S 16	S 16	Ma 16	J 16	D 16
J 17	D 17	D 17	Me 17	V 17	L 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	Ma 18
S 19	Ma 19	Ma 19	V 19	D 19	Me 19
D 20	Me 20	Me 20	S 20	L 20	J 20
L 21	J 21	J 21	D 21	Ma 21	V 21
Me 22	V 22	V 22	L 22	Me 22	S 22
Me 23	S 23	S 23	Ma 23	J 23	D 23
J 24	D 24	D 24	Me 24	V 24	L 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	Ma 25
S 26	Ma 26	Ma 26	V 26	D 26	Me 26
D 27	Me 27	Me 27	S 27	L 27	J 27
L 28	Je 28	J 28	D 28	Ma 28	V 28
Ma 29		V 29	L 29	Me 29	S 29
Me 30		S 30	M 30	J 30	D 30
Je 31		D 31		V 31	

En 2019, les collectes sont comptées du 31 décembre 2018 au 29 décembre 2019.

HORAIRE DÉCHÈTERIES
→ VOIR AU DOS

MÉMO TRI



TOUS LES PAPIERS
Journaux, magazines, catalogues, lettres, enveloppes, livres et cahiers, ...



LES EMBALLAGES EN VERRE
Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre



Emballages et briques en carton



Bouteilles et flacons plastique



Emballages en métal



Tous les autres emballages en plastique

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2019



Pour connaître vos jours et semaines de collecte :

- 1 Repérez votre commune dans le tableau de gauche. Un jour et un code couleur y sont associés.
- 2 Reportez ensuite votre jour et le code couleur correspondant dans le tableau de droite pour connaître les dates exactes de collecte.



Il n'y a pas de collecte les jours fériés.
La collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.

→ Suivez le guide : J



Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

COMMUNES	JOURS
ANDIGNÉ (COMMUNE DU LION D'ANGERS)	MARDI
• ANDRIE	MERCREDI
• AVIRÉ (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	VENDREDI
• BRAIN SUR LONGUEUE (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	VENDREDI
CHAMBELLAY	LUNDI
CHATELAIS (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MERCREDI
• CHAZE SUR ARGOS	MERCREDI
CHENILLE-CHAMPTÉUSSE	LUNDI
GENÉ (COMMUNE D'ERRE-EN-ANJOU)	MARDI
GREZ NEUVILLE	LUNDI
• L'HOTELLERIE DE FLÉE (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	VENDREDI
• LA CHAPELLE SUR OUDON (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MARDI
• LA FERRIERE DE FLÉE (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	VENDREDI
LA JAILLE YVON	LUNDI
LE BOURG D'IRÉ (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MERCREDI
LE LION D'ANGERS	MARDI
LOIRE	MERCREDI
• LOUVAINES (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	VENDREDI
MARANS (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MARDI
MONTGUILLON (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	LUNDI
• MONTREUIL SUR MAINE	MARDI
• NOYANT LA GRAVOYERE (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MERCREDI
• NYOISEAU (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MERCREDI
SAINT MARTIN DU BOIS (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	LUNDI
SAINT SAUVEUR DE FLÉE (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	LUNDI
SAINT GEMMES D'ANDIGNÉ (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	MARDI
SCEAUX D'ANJOU	LUNDI
SEGRE (COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU-LEU)	VENDREDI
THORIGNÉ D'ANJOU	LUNDI
VERN D'ANJOU (COMMUNE D'ERRE-EN-ANJOU)	VENDREDI

• ATTENTION : Communes concernées par un changement de jour de collecte.

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
L 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1	D 1
Ma 2	V 2	L 2	Me 2	S 2	L 2
Me 3	S 3	Ma 3	J 3	D 3	Ma 3
J 4	D 4	Me 4	V 4	L 4	Me 4
V 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5	J 5
S 6	Ma 6	V 6	D 6	Me 6	V 6
D 7	Me 7	S 7	L 7	J 7	S 7
L 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8	D 8
Ma 9	V 9	L 9	Me 9	S 9	L 9
Me 10	S 10	Ma 10	J 10	D 10	Ma 10
J 11	D 11	Me 11	V 11	L 11	Me 11
V 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12	J 12
S 13	Ma 13	V 13	D 13	Me 13	V 13
D 14	Me 14	S 14	L 14	J 14	S 14
L 15	J 15	D 15	Ma 15	V 15	D 15
Ma 16	V 16	L 16	Me 16	S 16	L 16
Me 17	S 17	Ma 17	J 17	D 17	Ma 17
J 18	D 18	Me 18	V 18	L 18	Me 18
V 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19	J 19
S 20	Ma 20	V 20	D 20	Me 20	V 20
D 21	Me 21	S 21	L 21	J 21	S 21
L 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22	D 22
Ma 23	V 23	L 23	Me 23	S 23	L 23
Me 24	S 24	Ma 24	J 24	D 24	Ma 24
J 25	D 25	Me 25	V 25	L 25	Me 25
V 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26	J 26
S 27	Ma 27	V 27	D 27	Me 27	V 27
D 28	Me 28	S 28	L 28	J 28	S 28
L 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29	D 29
Ma 30	V 30	L 30	Me 30	S 30	L 30
Me 31	S 31		Je 31		M 31

En 2019, les collectes sont comptées du 31 décembre 2018 au 29 décembre 2019.

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Pour tenir compte de la fréquentation et de vos besoins, plus d'ouverture en été et moins en hiver.

HORAIRES D'HIVER

DE NOVEMBRE À MARS

Selon changement d'heures national

HORAIRES D'ÉTÉ

D'AVRIL À OCTOBRE

	Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos	Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos
LUNDI	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	9h00 - 12h00
MARDI	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
MERCREDI	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
JEUDI	13h30 - 17h00	Fermé	13h30 - 18h30	Fermé
VENDREDI	13h30 - 17h00	Fermé	13h30 - 18h30	Fermé
SAMEDI	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

▲ Les déchèteries sont fermées les jours fériés



LES DÉCHÈTS ACCEPTÉS

Déchèterie de
Sainte Gemmes
d'Andigné et du
Lion d'Angers

LEXIQUE

ADAP : Agenda
D'Accessibilité Programmée

ADEME : Agence de
l'Environnement et de la
Maîtrise de l'Energie

ADMR : Aide à Domicile en
Milieu Rural

AIE : Antenne Information
Emploi

AJIC : Association Jeunesse
Inter-Communale

ANAH : Agence Nationale
d'Amélioration de l'Habitat

ATSEM : Agents Territoriaux
Spécialisés des Ecoles
Maternelles

AVAP : Aires de Valorisation
de l'Architecture et du
Patrimoine

BPIEPS : Brevet
Professionnel de la
Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport

CAE : Contrat A.d.e à
l'Emploi

CAF : Capacité d'Auto
financement

CAUE : Conseil
d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal
d'Action Sociale

CCI : Chambre de
Commerce de d'Industrie

CDD : Contrat à Durée
déterminée

CDI : Contrat à Durée
Indéterminée

CEJ : Contrat Enfance
Jeunesse

CEL : Contrat Éducatif Local

CEN : Conservatoire
d'Espaces Naturels

CGCT : Code Général des
Collectivités Territoriales

CHSCT : Comité d'Hygiène,
de Sécurité et des
Conditions de Travail

CLIC : Centre Local
d'Information et
de Coordination
gérontologique

CNAS : Comité National
d'Action Sociale

COPIL : Comité de Pilotage

CORELA : Conservatoire
Régional des Rives de la
Loire et de ses Affluents

COS : Comité des Oeuvres
Sociales

CRAC : Compte Rendu
d'Activités à la Collectivité

CT : Collectivité Territoriale

DADSU : Déclaration
Automatisée des Données
Sociales Unifiées

DDCS : Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale

DDT : Direction
Départementale des
Territoires

DIA : Déclaration
d'Intention d'Aliéner

DPU : Droit de Prémption
Urbain

DRAC : Direction Régionale
des Affaires Culturelles

EPCI : Etablissement
Public de Coopération
Intercommunale

ERP : Etablissement
Recevant du Public

FFR : Fédération des Foyers
Ruraux

IFTS : Indemnités
Forfaitaires pour Travaux
Supplémentaires

IHTS : Indemnités
Horaires pour Travaux
Supplémentaires

INJEP : Institut National
de la Jeunesse et de
l'Education Populaire

MRJC : Mouvement Rural
des Jeunesses Chrétiennes

NAP : Nouvelles Activités
Périscolaires

NCR : Nouveau Contrat
National

ONF : Office National des
Forêts

OPAH : Opération
Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

PACT : Protection
Amélioration Conservation
et Transformation (de
l'habitat)

PEFC : Programme de
reconnaissance des
certifications forestières
(Program for the
Endorsement of Forest
Certification schemes)

PEL : Projet Educatif Local

PLU : Plan Local
d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional
Loire Anjou Touraine

POS : Plan d'Occupation
des Sols

RAM : Relais Assistantes
Maternelles

RPI : Regroupement
Pédagogique
Intercommunal

SAGE : Schéma
d'Aménagement et de
Gestion de l'Eau

SCOT : Schéma de
Cohérence Territoriale

SIAEP : Syndicat
Intercommunal
d'Alimentation en Eau
Potable

SICALA : Syndicat
Intercommunal
d'Aménagement de la Loire
et des Affluents

SIEML : Syndicat
Intercommunal d'Energies
de Maine et Loire

SIRP : Syndicat
Intercommunal
de Regroupement
Pédagogique

SIUP : Syndicat
Intercommunal d'Unité
Pédagogique

SMIC : Salaire Minimum
Interprofessionnel de
Croissance

SMITOM : Syndicat Mixte
pour la collecte des
Ordures Ménagères du Sud
Saumurois

SMSDS : Syndicat Mixte
du Schéma Directeur du
Saumurois

SPA : Société Protectrice
des Animaux

SPANC : Service Public
d'Assainissement Non
Collectif

STAP : Service Territorial
de l'Architecture et du
Patrimoine (Bâtiments de
France)

STEP : STation d'EPuration

TAP : Temps Activités
Périscolaires

TEPCV : Territoire à Energie
Positive pour la Croissance
Verte

UNESCO : Organisation
des Nations unies pour
l'éducation, la science et
la culture (United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization)

VVRA : Villes et Villages
remarquables de l'Anjou

ZNIEF : Zone Naturelle
d'Intérêt Ecologique
Floristique

ZPPAUP : Zone de
Protection du Patrimoine
Architectural Urbain et
Paysager



